

Université Abderrahmane MIRA-Bejaia



Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion

Département des Sciences Economiques

**POLYCOPIE DE COURS A CARACTERE
PEDAGOGIQUE**

**Destiné aux Etudiants de Master
Spécialité : Economie monétaire et financière**

Module

ECONOMIE BANCAIRE APPROFONDIE

L'ENSEIGNANT

**Docteur LALALI Rachid,
Maître de conférences classe A**

2025-2026

Plan du Cours

Contenu de la matière :	محتوى المادة:
- La libéralisation financière	- التحرير المالي.
- Les banques universelles	- البنوك الشاملة.
- L'intégration bancaire	- الاندماج البنكي.
- La privatisation des banques	- خصوصية البنوك.
- Les accords de Bâle	- مقررات لجنة بازل.
- La gouvernance des banques	- حوكمة البنوك.
- Les systèmes d'information bancaire	- نظم المعلومات المصرفية.
- Finance et banques électroniques	- الصيرفة والبنوك الإلكترونية.
- L'inclusion financière	- الشمول المالي.
- Les crises et la stabilité financière	- الأزمات المالية والاستقرار المالي.

SOMMAIRE

CHAPITRE INTRODUCTIF.LES MODES DE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE

1. SITUATION FINANCIERE DES AGENTS ECONOMIQUES
2. LES MODES DE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE

CHAPITRE 1. INTEGRATION FINANCIERE ET TRANSFORMATIONS DES METIERS BANCAIRES

1. L'INTEGRATION FINANCIERE INTERNATIONALE
2. DE LA TRANSFORMATION DES METIERS DE LA BANQUE

CHAPITRE 2. LA LIBÉRALISATION FINANCIÈRE ET L'ESSOR DES BANQUES UNIVERSELLES

1. LA LIBERALISATION FINANCIERE AU CŒUR DE LA GLOBALISATION
2. LES BANQUES UNIVERSELLES COMME NOUVEAU MODELE DE BANQUES

CHAPITRE 3. PRIVATISATION ET GOUVERNANCE DES BANQUES

1. DE LA PRIVATISATION DES BANQUES ...
2. DE LA GOUVERNANCE DES BANQUES

CHAPITRE 4. DE LA REGLEMENTATION DES BANQUES : LES ACCORDS DE BÂLE

1. PRESENTATION DE LA REGLEMENTATION PRUDENTIELLE
2. LA REGLEMENTATION BALOISE : LES ACCORDS DE BALE
3. LES ACCORDS DE BALE III.

CHAPITRE 5. FINANCE ET BANQUES ÉLECTRONIQUES

1. MUTATIONS NUMERIQUES ET EMERGENCE DES BANQUES A DISTANCE
2. ÉVOLUTION ET FORMES CONTEMPORAINES DES BANQUES A DISTANCE
3. AVANTAGE ET INCONVENIENTS DES BANQUES A DISTANCE
4. LES LIMITES ET LES RISQUES DES BANQUES A DISTANCE

CHAPITRE 6. INCLUSION FINANCIÈRE FACE AUX TRANSFORMATIONS BANCAIRES GLOBALES

1. DEFINITION ET FONDEMENTS DE L'INCLUSION FINANCIERE
2. OBJECTIFS ET INDICATEURS DE MESURE DE L'INCLUSION FINANCIERE
3. LES ACTEURS DE L'INCLUSION FINANCIERE

CHAPITRE 7. STABILITÉ ET CRISES FINANCIERES ET BANCAIRES

1. STABILITE ET INSTABILITE FINANCIERE
2. LES CRISES BANCAIRES ET FINANCIERES

Introduction

« Parce que la banque est une activité d'intérêt public, elle se doit donc d'être au mieux de sa forme, à tout instant. Elle est un facteur d'équilibre de l'économie et de la société tout entière. Elle est un outil indispensable au développement et à l'investissement. »
B. Roman et A. Tchibozo (2020, p. 1)

L'économie bancaire approfondie constitue une discipline essentielle pour la compréhension du fonctionnement des systèmes bancaires modernes et du rôle stratégique des banques dans le financement de l'économie. Dans un contexte marqué par la globalisation financière, l'évolution sans cesse croissante des instruments et techniques bancaires et, la numérisation des services bancaires offerts aux clients ainsi que le renforcement des réglementations prudentielles, l'analyse approfondie des mécanismes bancaires devient alors indispensable pour les étudiants en sciences économiques et financières.

Le présent cours s'inscrit dans cette perspective. Il a pour objectif de fournir aux étudiants une compréhension avancée des mécanismes, des fonctions et des enjeux du système bancaire évoluant dans le contexte de la globalisation et de la digitalisation sans cesse croissante. Destiné principalement aux étudiants de Master en Économie Monétaire et Financière, il constitue un support pédagogique leur permettant d'acquérir les connaissances théoriques et analytiques indispensables à l'étude des transformations des métiers de la banque, de la régulation bancaire et des crises bancaires et financières à l'épreuve de la globalisation financière. Le cours peut également être utile aux étudiants des autres spécialités ainsi qu'aux personnes qui s'intéressent aux questions bancaires et financières contemporaines. Il vise à présenter de manière progressive et approfondie les principaux concepts de l'économie bancaire, en mettant l'accent sur le rôle des banques dans le financement de l'économie, les transformations de leurs métiers ainsi que l'impact qu'elles subissent des mutations de l'environnement dans lequel elles évoluent.

L'Économie bancaire approfondie constitue ainsi une matière fondamentale dans les formations de Master en Économie Monétaire et Financière. En effet, tout étudiant spécialisé dans ce domaine doit maîtriser la logique de fonctionnement des systèmes bancaire et financier contemporain. Les profondes mutations qu'a connues le secteur bancaire au cours des trois dernières décennies (globalisation financière, innovations financières et technologiques, renforcement de la réglementation prudentielle et succession de crises financières), font que l'analyse approfondie de ses mécanismes, de ses stratégies et de ses enjeux plus qu'indispensable. Ceci dit, le cours met l'accent sur l'impact des innovations financières, des technologies numériques et des normes internationales sur l'activité bancaire.

Le cours se veut alors un outil pédagogique permettant aux étudiants non seulement d'acquérir des connaissances solides, mais aussi de développer une compréhension globale et approfondie du rôle des banques dans le financement de l'économie et, surtout de la stabilité financière.

Objectifs pédagogiques :

Ce chapitre consiste à amener les apprenants à comprendre les différents mécanismes permettant de financer l'activité économique, à identifier les principaux acteurs du financement, ainsi qu'à analyser le rôle du système financier dans l'économie. Il s'agit également d'expliquer les différentes formes et techniques de financement des agents économiques et ce, dans l'objectif de bien comprendre le rôle des banques dans l'économie.

Dans une économie moderne, le financement des activités constitue un enjeu central pour assurer la production, l'investissement et la croissance. Les agents économiques non financiers (entreprises, ménages et administrations publiques) expriment, en effet, des besoins de financement qu'ils doivent rechercher pour mener à bien leurs projets (de consommation et/ou de production). La manière dont ces besoins sont couverts en faisant appel aux agents économiques financiers (institutions bancaires et financières).

Sur ce point, la théorie économique distingue deux grands modèles de financement externe. Le premier repose sur le recours aux marchés financiers, où les agents en besoin de capitaux mobilisent directement l'épargne des autres agents, notamment par l'émission de titres financiers. Le second modèle correspond au financement par intermédiation financière, dans lequel des institutions financières assurent le rôle d'intermédiaires entre les agents à capacité de financement et ceux en besoin de financement.

1. SITUATION FINANCIERE DES AGENTS ECONOMIQUES

Sachant que l'économie, depuis l'introduction de la monnaie comme variable déterminante, est représentée par deux sphères (*sphère réelle et sphère financière*), les agents financiers-AF (*banques, compagnies d'assurance, caisses de retraite fonds de pension, etc.*) constituent les principaux acteurs de la sphère financière tandis que les agents non financiers-ANF (*ménages, entreprises non financières, Etats, non-résidents, etc.*), représentent les acteurs de la sphère réelle.

Relativement aux ANF, certains agents détiennent des capitaux excédentaires par rapport à leurs besoins (*disposent d'une capacité de financement-ACF*) et que d'autres en éprouvent un déficit (*disposent d'un besoin de financement-ABF*).

La question centrale qui se pose alors est de savoir comment transférer l'excédent des uns vers les agents qui expriment un déficit de financement.

D'où l'importance des AF dont l'objectif principal est d'assurer la fonction de mobilisation des capitaux nécessaires pour le financement de l'économie.

Le processus de financement de l'économie renvoie au principe de la définition de l'ensemble des moyens utilisés par les ANF pour obtenir les capitaux nécessaires à la réalisation de leurs

investissements et/ou de leurs consommations. Ce sont l'ensemble de ces moyens qu'on regroupe dans le cadre de ce qu'est appelé communément **le système financier**.

1.1 Qu'est-ce que le système financier ?

Le système financier désigne l'ensemble des institutions, des lois, des règles et des mécanismes qui permettent de mobiliser des capitaux pour les mettre à disposition des ABF.

Sa fonction élémentaire est de veiller au bon fonctionnement de la sphère réelle de l'économie. Elle se manifeste à travers le transfert des fonds des agents économiques qui dégagent des capacités d'épargne (ACF) vers les agents qui éprouvent des besoins de financement (ABF). Cela devrait en principe de permettre aux seconds, à partir de l'épargne des premiers, de concrétiser leurs projets d'investissements et/ou de satisfaire leurs besoins en consommation. Au plan macroéconomique, cela devrait concourir à l'accroissement de la capacité productive de l'économie.

Le système financier, pour l'exercice de cette fonction, repose sur l'interaction d'un groupe hiérarchisé d'acteurs financiers : banques, établissements de crédits, compagnies d'assurances, fonds de pension, caisses de retraites, fonds collectifs d'investissement, fonds collectifs de placement, sociétés d'investissements, bourses de valeurs, etc.

1.2. Principales fonctions du système financier

La littérature économique reconnaît au système financier l'exercice de six fonctions fondamentales [R. Merton (1995), R. Levine (1997, 2005), R. Merton et Z. Bodie (2005, 2007), A. Demirgüç-Kunt et R. Levine (2008)].

1. Transfert des ressources dans l'espace et dans le temps ;
2. La facilitation des processus d'échange des biens et services dans le système économique ;
3. Fournir et gérer les moyens de paiement
4. La gestion et le transfert des risques ;
5. Production d'informations et gestion des problèmes d'incitations ;
6. Renforcement de l'efficacité de la gouvernance des entreprises ;

2. LES MODES DE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE

Il arrive souvent que les capacités de financement d'un agent économique n'arrivent pas à couvrir l'ensemble de ses besoins. Dans ce cas, il sera contraint de faire appel à la capacité de financement dégagée par les autres agents de l'économie (*financement externe*).

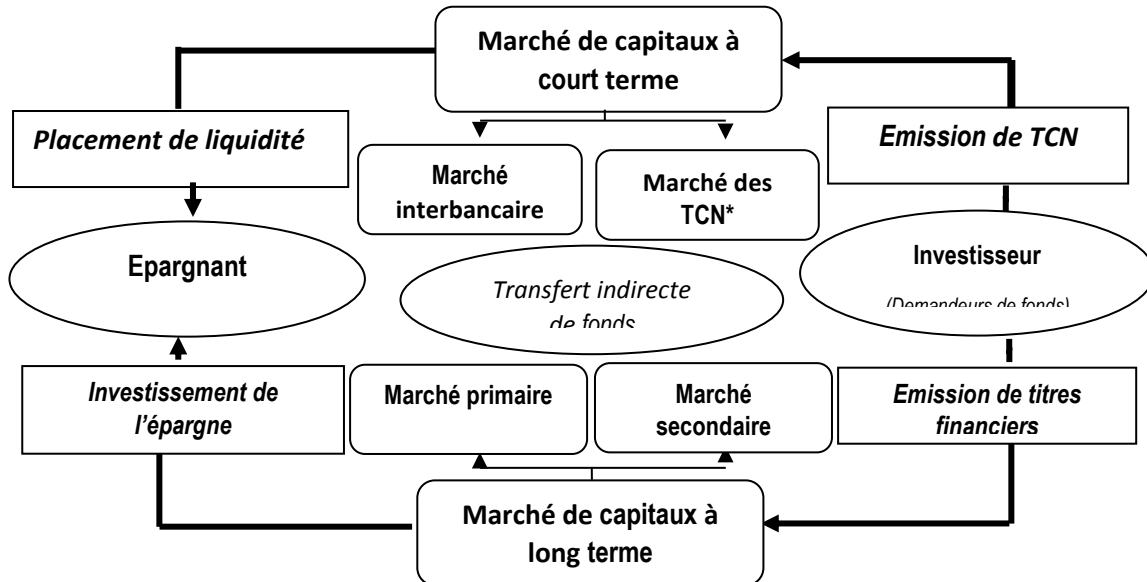
De façon générale, deux grands modèles de financement externe sont alors à distinguer : ***le financement direct et le financement indirect***.

Dans le cas où les capacités de financement d'un agent économique arrivent à couvrir ses besoins, le mode de financement auquel nous faisons référence est alors de type interne. Il est souvent présenté sous le terme d'**autofinancement** (part de la capacité d'autofinancement ou CAF après déduction des dividendes versés).

2.1. Le financement direct

Dans le cadre d'un transfert indirect de fonds, les ACF et les ABF sont mis en relation directe au moyen d'un certain nombre de mécanismes et de techniques assurés par **les marchés financiers** (*La rencontre entre ces deux catégories d'agents est dans ce cas directe*). C'est ce mode de financement qui est invoqué dans la littérature sous l'appellation de *finance directe*.

Schéma 1. Transformation directe des ressources



* TCN : Titre de créance négociable

Source : R. Lalali (2016).

Dans ce type de financement, la constitution d'une épargne préalable est indispensable pour le financement des apporteurs de projets d'investissement. Ces derniers, en procédant par l'émission de titres financiers, se procurent des ressources d'une manière directe sans pour autant recourir à un intermédiaire financier. De leur côté, les bailleurs de fonds procèdent au placement de leurs ressources financières sous forme d'achats de titres directement sur le marché.

Ainsi, une entreprise (ABF) qui désire se financer directement sur le marché doit procéder au moyen de l'émission de titre financiers (actions et/ou obligations) qu'elle va proposer sur ce marché comme produits à vendre. De leur côté, les ACF se présentent sur ce marché comme acheteurs directs de ces titres.

2.2. Le financement indirect (*intermédiaires financiers*)

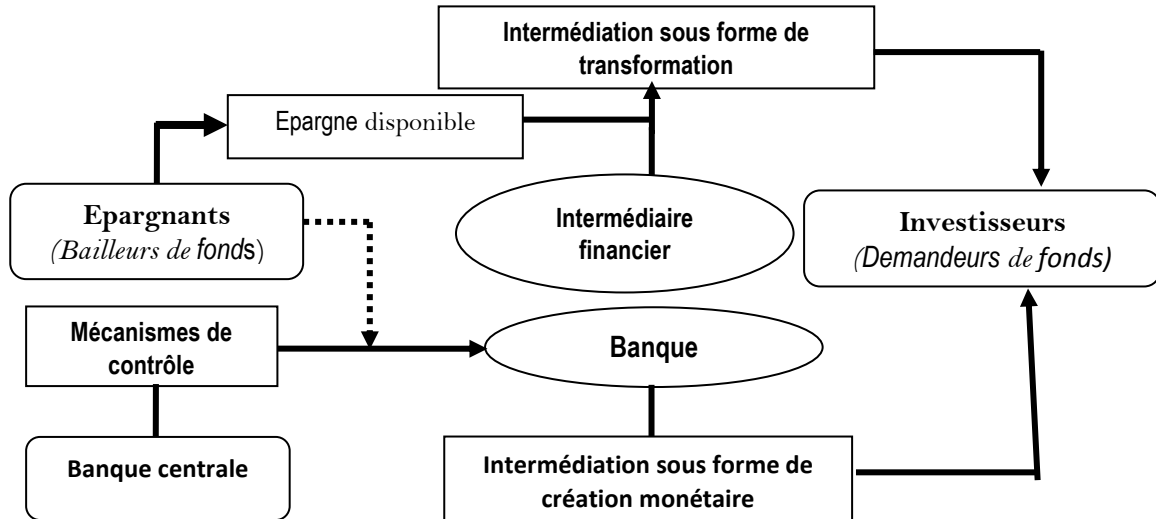
Qu'est-ce qu'une intermédiation financière ?

Selon le dictionnaire Larousse, le concept d'intermédiation désigne la fonction à travers laquelle un professionnel, dit intermédiaire, intervient entre deux personnes. *En économie financière*, il indique le processus à travers lequel cet intermédiaire, qui est une AF, intervient entre deux ANF (ACF et ABF).

Exemple : Si l'on suppose que vous voulez transférer une somme d'argent à vos parents qui se trouvent au village, vous pouvez alors faire appel à l'institution postale comme intermédiaire qui vous produira ce service.

En finance, cela correspond au type de financement dans lequel les demandeurs de capitaux (ABF) font recours à un **intermédiaire financier** pour satisfaire leur besoin de financement. Dans ce cas, les banques et les autres intermédiaires financiers s'intercalent entre les demandeurs (ABF) et les bailleurs de fonds (ACF).

Schéma 2. Transformation indirecte des ressources



Source : R. Lalali (2016).

Comment ?

Les ABF (*emprunteurs ultimes*), se présentent sur le marché comme vendeurs de titres de dette (de créance), qui n'est autre que la manifestation d'une demande de fonds. Pour y parvenir, ils délèguent alors une institution financière pour leur trouver, indirectement, des acheteurs (*prêteurs ultimes*). Ces derniers, en plaçant leur excédent d'épargne dans les comptes de cette institution, achètent, indirectement, les titres émis par les premiers.

À ce niveau, deux types de financement sont à distinguer : *un financement monétaire* et *un financement non monétaire*.

2.2.1. Financement monétaire : (banques)

Création monétaire

Il y a financement monétaire lorsque les ANF, pour combler le déficit de leur financement, recourent à la création monétaire des AF. Les banques de second rang créent de la monnaie scripturale bancaire. Cette dernière se manifeste à chaque fois que ces banques accordent un crédit (*monnaie de crédit*). Le mécanisme consiste en un simple jeu d'écriture comptable. C'est le principe : « *des crédits qui font les dépôts* »

A travers ce mécanisme, la banque est invitée à exercer une fonction de transformation radicale de la nature des titres, puisqu'elle n'a pas fait appel aux dépôts de sa clientèle pour faire son crédit. Autrement, le financement réalisé est conçu à partir de rien, c'est-à-dire « *Ex-nihilo* ». En bref, l'action entreprise n'est alors qu'une sorte de transformation des créances non utilisables sur les marchés des biens et services en moyens de paiement directement utilisables sur les marchés.

2.2.2. *Le financement non monétaire (non-banques)*

Transformation monétaire

Le financement non monétaire correspond au recours des ANF, pour financer leur besoin, à une institution financière non bancaire, c'est-à-dire, n'ayant pas le pouvoir de créer de la monnaie à partir de rien. Le mécanisme consiste en la transformation de l'excédent d'épargne des ANF aux agents qui éprouvent un déficit de financement. Il est alors fondé sur une quantité d'épargne préexistante. C'est cette épargne qui servira au banquier de la matière première qui fera l'objet de la transformation. C'est le principe « *des dépôts qui font les crédits* »

... Intermédiation de bilan VS intermédiation de marché

La notion de l'intermédiation financière sera employée, dans notre cas, pour désigner la structure de financement par les intermédiaires financiers (banques et autres intermédiaires). Dans ce cas, nous aurons à opposer deux formes fondamentales :

1. *L'intermédiation de bilan* pour souligner les fonctions traditionnelles d'un établissement financier (dépôts et crédits) *et* ;
2. *L'intermédiation de marché* pour désigner les fonctions que cet établissement exerce sur le marché financier.

Nous renvoyons, par contre, la notion de désintermédiation financière à la notion de *l'intermédiation par le marché (finance directe)*. Cette dernière se manifestera alors, par le biais de l'émission de titres financiers pour les demandeurs de capitaux et de placement directs pour les offreurs.

Objectifs pédagogiques :

Ce chapitre vise à permettre de comprendre les mécanismes de l'intégration financière au niveau international, ainsi que l'évolution du secteur bancaire dans un contexte de globalisation. Il s'agit également d'identifier les impacts des transformations financières sur les métiers de la banque et ce, dans l'objectif de bien comprendre les mutations et les enjeux du système financier contemporain.

Évoluant, depuis plus de trois décennies, dans un contexte de mutations croissantes et de consolidation des interactions entre systèmes financiers nationaux, les banques n'ont pas cessé de courir derrière la recherche d'une meilleure adaptation à ce nouveau contexte. Elles ont été prises dans un vaste mouvement de transformations de leurs activités au point de s'ouvrir sur l'émergence de nouveaux modèles bancaires. Dans le cadre de ces derniers, leur métier est de plus en plus numérisé et surtout, orienté vers l'international.

Le présent chapitre fera l'objet d'une discussion approfondie des motivations théoriques et pratiques qui expliquent l'évolution du rôle et des métiers de la banque dans un contexte financier global et en perpétuelle mutations. Ceci devrait nous permettre de reconstruire le volet conceptuel relatif au nouveau cadre dans lequel s'exerce la fonction bancaire.

1. L'INTEGRATION FINANCIERE INTERNATIONALE

Pour comprendre les nouvelles orientations de l'activité bancaire, il est d'abord important de passer en revue les facteurs explicatifs des transformations des systèmes financiers nationaux qui tendent, de plus en plus, à s'ouvrir entre-eux.

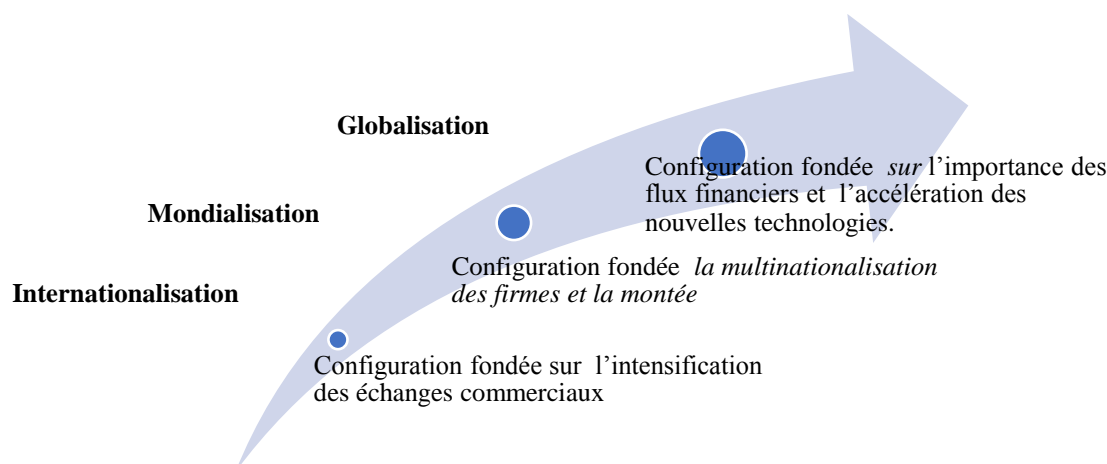
1.1. La globalisation financière comme fil conducteur

Qu'est-ce que la globalisation financière ?

En économie, la globalisation indique l'action qui permet l'intégration des systèmes économiques des différents pays de la planète de sorte à en concevoir un système unique et unifié. C'est ce dernier qu'on appelle communément la *globalisation de l'économie*. Elle est identifiée, comme le notent **Jean-Pierre Allegret et Pascal Le Merrer (2015, p.16)**, par trois niveaux d'intégrations :

- *Intégration commerciale* avec l'ouverture des marchés de biens et services,
- *Intégration productive* avec la multinationalisation des entreprises.
- *Et, Intégration financière* avec la mobilité internationale des flux de capitaux.

Schéma 3. De l'internationalisation des échanges à la globalisation de la finance



<p><i>Le premier cycle: Intensification des flux commerciaux</i></p>	<p>L'un des faits marquants de ce cycle est incontestablement la forte expansion des flux internationaux de biens et services et de capitaux à long terme vers les pays à fort potentiel de croissance, d'une part, et la stabilité des changes, d'autre part [M. Aglietta et J. Le Cacheux (2007)].</p>
<p><i>Deuxième cycle : Stagnation et stabilité économique et financière</i></p>	<p>Ce cycle couvre la période des trente glorieuses (1945-1973). Le rythme de la globalisation, au cours de cette période est marqué par une forte stagnation. Cette dernière se justifie principalement par la mise en place d'une régulation économique et financière coordonnée et garantie par l'Etat.</p>
<p><i>Troisième cycle: Intensification des flux financiers</i></p>	<p>Ce cycle est caractérisé par l'écartement de la sphère financière de la sphère réelle de l'économie. La globalisation s'est orientée, de plus en plus, vers une forte dominance des flux d'actifs financiers (prêts bancaires, actions, obligations, etc.). C'est cette forme de globalisation qui a le plus marquée l'évolution de l'économie internationale.</p>

1.2. Les raisons de l'intensification de la globalisation financière

La globalisation financière, apparue à la fin des années 1970, s'explique par plusieurs facteurs. Ces derniers ont profondément transformé le système financier et ont favorisé, par conséquent, l'émergence de nouvelles formes d'intermédiation financière.

1.2.1. La domination de la finance sur l'économie réelle Financiarisation de l'économie

Cette domination se traduit par l'importance croissante du financement de l'économie via les marchés de capitaux. Elle marque ainsi la transition des économies d'endettement (dominées par la banque) vers des économies de marchés financiers (dominées par les marchés financiers), traduisant par-là, l'essor de la finance directe dont l'augmentation des flux internationaux d'actifs financiers est l'une de ses composantes principales.

La globalisation financière, dénominateur commun des mutations des systèmes financiers, correspond à l'unification et à la formation d'un vaste marché de l'argent au niveau mondial. Elle repose sur trois composantes principales (règle des trois D) :

Déréglementation financière. Considérée comme le moteur de la globalisation financière, la déréglementation financière correspond à l'ouverture du système financier par la libéralisation des activités bancaires et financières. S'inspirant du fameux paradigme libéral « *laisser-faire* », elle favorise l'apparition de nouveaux marchés et de nouvelles activités. Elle a pris son expansion avec les décisions politiques adoptées dans l'objectif de réformer leur système financier, par les pays anglo-saxons (les USA et le Royaume Unis en particulier).

Quelques exemples :

Encadré :
Quelques exemples de déréglementation dans le monde

Aux USA, par exemple, la déréglementation s'est matérialisée par deux faits majeurs. Le premier, à travers l'abolition de la fameuse *règle de Glass-Steagall Act de 1933* qui séparaient les banques d'affaires des banques commerciales tout en les freinant d'atteindre l'optimalité en matière de course à la compétitivité nationale/internationale ainsi qu'à la création de grandes banques (*Mc fadden Act de 1927*). Le second se manifeste par le fait de l'abolition de la *réglementation Q* qui institua des plafonds en matière de rémunération des dépôts auprès des banques et des autres institutions financières. La mise en place de ces deux réglementations avait pour objectif de limiter le nombre et les fréquences de faillites qui ont commencé à toucher le système bancaire américain et de garantir une plus grande sécurité aux marchés.

En France, elle est entrée en vigueur avec la promulgation de *la loi bancaire du 24 janvier 1984* relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit qui instaura un nouveau cadre pour l'exercice de l'activité bancaire et de la loi Delors de janvier 1983 portant sur la réforme de la bourse de Paris en matière d'innovation en termes de produits financiers.

En Grande Bretagne, le phénomène de la déréglementation financière se déclencha à travers le fameux « *Big Bang* » *Londonien* de la fin des années 1980. Il se manifesta par le biais de l'ouverture de la bourse londonienne aux non-résidents qui souhaitent participer au capital des firmes britanniques et par l'abolition de la réglementation portant traditionnellement sur la distinction entre les intermédiaires et les agents de change (*Jobbers /Brokers*) et l'instauration d'un nouveau régime dit « *market maker* ».

En Europe, d'une manière plus large, le principe de la déréglementation s'est manifesté par la mise en place d'un *cadre réglementaire commun* portant sur le fonctionnement du marché unique européen à partir de 1990.

Décloisonnement des marchés. Il renvoie à l'éclatement et à l'intégration des différents compartiments des marchés de capitaux (marché bancaire, marché obligataire, marché des actions, marché des changes, ...), tant au niveau national qu'international. Ceux-ci sont favorisés notamment par la levée des contrôles de change et la suppression progressive des frontières entre les marchés nationaux. Le decloisonnement correspond aussi à la suppression des barrières entre les différentes fonctions financières, favorisant ainsi l'imbrication des activités bancaires et financières et renforçant la concurrence entre les acteurs du système financier à l'échelle nationale et internationale.

Désintermédiation financière. Elle correspond à l'émergence de l'intermédiation de marché dans le secteur bancaire. Dans ce cas, les banques orientent l'essentiel de leur activité vers le marché (prestation de services, ingénierie financière, opérations sur titres, etc.). Les banques, dans ce contexte, orientent directement leurs activités vers les marchés financiers en optant par

exemple pour l'achat et vente d'actions et d'obligations ou encore pour la spéculation ou la gestion de portefeuille pour leur propre compte ou pour le compte de leur clientèle.

1.2.2. Le capitalisme financier par l'approche de la LF

Le capitalisme financier, selon l'approche de la LF, repose sur la prédominance des marchés financiers et des institutions bancaires dans le fonctionnement de l'économie. Dans ce modèle, la circulation et l'accumulation du capital deviennent les principaux moteurs des décisions économiques, influençant fortement la production, l'investissement et la répartition des ressources dans la sphère réelle.

La libéralisation financière constitue un élément central de ce système. Elle implique la suppression progressive des contrôles sur les flux de capitaux, la déréglementation des activités bancaires et financières, et l'ouverture des marchés nationaux aux investisseurs étrangers. Cette ouverture permet non seulement l'émergence de nouveaux produits et instruments financiers, mais elle accroît aussi la mobilité internationale des capitaux, renforce la concurrence entre les acteurs financiers et favorise l'innovation dans les services bancaires et l'ingénierie financière.

Du point de vue pratique, Jusqu'à la fin des années 1970, la plupart des pays développés reposaient sur un modèle d'économie d'endettement, caractérisé par un rôle central des banques dans le financement de l'économie. À partir des années 1980, ce modèle a été profondément transformé par un vaste mouvement de réformes fondé sur la libéralisation financière. Cette évolution a conduit à l'introduction des principes de l'économie libérale dans les domaines de la monnaie, de la banque et de la finance, modifiant ainsi le fonctionnement des systèmes financiers. Globalement, cette libéralisation est à l'origine de la réduction du rôle des banques dans le financement de l'économie et par là, à sa substitution par le marché financier.

1.2.3. Le capitalisme financier par l'approche des innovations financières

Le capitalisme financier, selon l'approche des innovations financières, se caractérise par la transformation des institutions et des marchés financiers à travers l'apparition de nouveaux instruments, techniques et pratiques financières. Ces innovations permettent une intermédiation plus sophistiquée, facilitent la mobilité internationale des capitaux et renforcent la liquidité et la complexité des marchés.

L'évolution de la mondialisation financière et la transformation du marché bancaire ont renforcé l'importance de l'innovation dans le secteur financier. Face à une concurrence accrue, les banques cherchent à réduire leurs coûts, améliorer leur performance et adapter leurs stratégies afin de renforcer leur compétitivité. Ainsi, l'innovation devient essentielle pour assurer leur pérennité et maintenir leurs avantages concurrentiels. En d'autres termes, cela traduit le fait que, sous l'effet de la concurrence et l'ouverture financière, les banques cherchent alors à réduire leurs coûts et à améliorer leur performance globale. Cela a conduit à une nouvelle conception de l'industrie bancaire et à une réorientation de leurs stratégies vers plus de compétitivité et de satisfaction client. Elles sont ainsi contraintes d'innover en permanence pour assurer leur pérennité et conserver leurs avantages concurrentiels.

1.2.4. Le capitalisme financier par l'approche des innovations technologiques

Le capitalisme financier, à travers les innovations technologiques, se traduit par la transformation du système financier grâce aux progrès des technologies de l'information et de la communication. Ces innovations ont modifié le fonctionnement des marchés financiers, amélioré la gestion des institutions financières et renforcé l'efficacité ainsi que la rapidité des transactions à l'échelle mondiale.

Ceci dit, les évolutions des technologies de l'information et de la communication, associées à la libéralisation et à la déréglementation financières, ont accéléré la croissance de la sphère financière internationale. Elles constituent désormais des éléments essentiels au développement de l'intermédiation bancaire et influencent le fonctionnement, l'organisation, la production et la gouvernance des banques. Sur le plan conceptuel, la transformation du secteur bancaire s'est traduite par une évolution du langage et des pratiques, accompagnée de l'apparition de nouveaux services financiers. Parmi ceux-ci figurent la banque à distance, la banque en ligne, les services téléphoniques, ainsi que le développement de l'e-banking, de l'e-marketing et de la banque mobile.

2. DE LA TRANSFORMATION DES METIERS DE LA BANQUE

Sous l'influence des transformations discutées plus haut, le secteur bancaire a connu d'importants changements, tant dans ses fonctions que dans son organisation et de son mode de fonctionnement et, plus largement, dans ses relations avec ses clients. En effet, longtemps caractérisés par des fonctions d'intermédiation de bilan (de collecte et de distribution de crédits), les activités bancaires se sont profondément transformées au point de s'adapter au nouveau contexte économique et financier issu du processus de la globalisation financière.

2.1. Adaptation aux exigences du marché

En effet, les banques, sous l'influence de la globalisation et de l'ouverture sans cesse croissante de l'environnement financier global, ont été orientées vers une forte soumission aux règles de la concurrence, de la rentabilité et de la performance. Elles sont alors guidées vers l'adaptation de leur organisation et de leur fonctionnement global aux principes de la marchandisation.

2.1.1. L'essor des activités financières de marché

Comme premier signe d'adaptation des banques aux nouvelles exigences du marché, les banques se voyaient alors progressivement éloignées de leur métier traditionnel de collecter des dépôts et de distribution des crédits pour se retrouver davantage en position d'acteur principal sur les marchés financiers. Ce phénomène, bien qu'il ait connu une forte accélération, ne traduit en aucun cas une sorte de remise en cause du rôle et de l'importance des banques dans l'économie, mais plutôt une forme de transformation de la nature de leur activité d'intermédiation. C'est la justement qu'on parle de la transition du modèle d'intermédiation bancaire classique vers l'intermédiation de marché.

Portées par les processus de déréglementation financière ainsi que par les nombreuses innovations financières et technologiques, les banques ont vu leur rôle évoluer de manière significative à partir de la fin des années 1980. Elles se sont progressivement imposées comme des acteurs majeurs des marchés financiers, sur lesquels elles réalisent désormais l'essentiel de leurs opérations. Ces activités de marché constituent aujourd'hui une source

principale de revenus, notamment à travers la marge d'intermédiation qu'elles en tirent, au détriment de leurs fonctions traditionnelles de financement.

L'orientation croissante des banques vers les marchés financiers peut être analysée, sur le plan opérationnel, à travers l'évolution de la structure de leurs différentes transactions. En effet, la banque constitue un espace où coexistent plusieurs types d'opérations, généralement regroupées en deux formes d'intermédiation financière : l'intermédiation de bilan et l'intermédiation de marché. Or, on observe aujourd'hui que les activités réalisées sur les marchés financiers prennent progressivement le dessus sur celles menées directement avec la clientèle, telles que la collecte de l'épargne et l'octroi de crédits.

Encadré : métiers de la banque : nouveau contexte

Le nouveau contexte dans lequel les banques devraient leur permettre, en principe, d'élargir leur champ d'intervention, de développer de nouvelles activités et d'enrichir leur portefeuille d'actifs et d'investissements. Dans cette optique, elles exercent d'abord des fonctions de courtage, consistant à rechercher et à fournir aux investisseurs et aux épargnants les informations nécessaires à la prise de décision. Elles assurent également des fonctions d'ingénierie financière en proposant une large gamme de services à leur clientèle, tels que le conseil financier, l'accompagnement lors des introductions en bourse ou encore la structuration d'opérations complexes.

Par ailleurs, les banques développent des activités d'hors-bilan et interviennent sur les produits dérivés, tout en jouant un rôle actif sur les marchés financiers à travers des opérations directes telles que l'achat et la vente de titres, leur conservation, leur gestion ainsi que les opérations de règlement et de livraison. Elles assurent également, de manière importante, des fonctions de mutualisation et de gestion des risques de marché, aussi bien pour leur propre compte que pour celui de leurs clients.

Sur le plan organisationnel, cette diversification des activités a conduit à l'émergence de deux principaux modèles bancaires. Le premier correspond aux opérations réalisées par la banque pour son propre compte sur les marchés, tandis que le second concerne les activités effectuées pour le compte de la clientèle. Ce dernier est souvent qualifié, dans la littérature, de modèle orienté vers les services (*services oriented model*). Ainsi, l'activité de services, en complément des opérations de marché, s'impose comme l'un des axes majeurs des nouvelles formes d'intermédiation financière.

Du point de vue comptable et financier, l'orientation des banques vers les marchés se traduit par une transformation de la structure de leurs bilans et de leurs comptes de résultat. En effet, selon le principe comptable fondamental, le produit d'exploitation bancaire est généralement décomposé en quatre principales sources de revenus : les activités de crédit, les activités de services, les opérations sur titres et les prises de participation dans le capital d'autres entreprises. Dans ce cadre, la réorientation des banques vers les marchés financiers s'est traduite par une augmentation continue de la part des revenus issus des activités de services et des opérations de marché, au détriment des revenus provenant des activités de prêt traditionnelles. Cela s'explique par plusieurs mécanismes :

- **Expansion des activités de marché** : traduisant le fait que les banques gagnent plus en achetant et en vendant des produits financiers sur les marchés. Ces gains renvoient aux profits réalisés sur les opérations de trading via l'achat et vente de titres financiers, sur les opérations de change via l'achat et vente de monnaies contre d'autres ou encore sur les produits dérivés reposant sur la négociation de contrats financiers. La

rentabilité de ces banques est alors associée à la variation des prix sur les marchés financiers.

Exemple

Prenons le cas d'une banque américaine (Natixis), qui souhaite développer ses activités sur les marchés financiers afin d'en tirer des bénéfices. Dans ce cadre, la banque ne se limite plus à son rôle traditionnel de financement par le crédit, mais intervient directement sur différents segments des marchés.

Elle peut d'abord réaliser des opérations de trading, en achetant et vendant des actions et/ou obligations pour profiter des variations de prix et générer des gains rapides. Par exemple, en achetant un portefeuille de titres pour 100 millions de dollars et en le revendant après variation des marchés avec un gain de 5 %, la banque peut alors générer sur cette opération 5 millions de dollars de profit.

Ensuite, la banque intervient sur le marché de change, en échangeant des devises en tirant profit des fluctuations des taux de change. Si l'on suppose par exemple que notre banque échange 100 millions de dollars contre l'euro lorsque le taux est favorable, puis effectue l'opération inverse après une variation de 2 % du taux de change : cela peut générer un gain d'environ 2 millions de dollars.

Natixis développe des activités autour des produits dérivés pour spéculer ou couvrir les risques (taux, change, matières premières) et intervient aussi en conseil financier, accompagnant les entreprises dans leurs levées de fonds ou introductions en bourse, ce qui génère des commissions importantes.

- **Croissance des services financiers** : traduisant le fait que les banques perçoivent des commissions élevées sur les activités de services qu'elles proposent à leurs clients (conseils financiers aux entreprises, gestion d'actifs et de patrimoine, l'accompagnement des entreprises lors des introductions en bourse, ingénierie financière).

Exemple

Lors d'une opération d'acquisition d'une nouvelle entreprise, l'acquéreur (l'acheteur) peut faire appel aux services de la banque pour lui fournir une estimation globale de l'opération (valeur de l'entreprise), pour l'accompagner dans la recherche des financements possibles, ou encore, d'une manière générale, de l'accompagner tout au long du processus de l'opération (avant, pendant et après l'opération d'acquisition). Relativement à une opération de gestion d'actifs, la banque peut procéder à la gestion et au placement des fonds qui lui sont confiés par ses clients en lui proposant par exemple les opportunités d'investissement et/ou de placement.

- **Recul de la rentabilité réalisée sur les opérations d'intermédiation classique (de bilan)** : les marges sur les prêts bancaires (traditionnellement réalisées sur les prêts octroyés à des taux trop élevés à partir de dépôts collectés pour des taux relativement faibles) sont devenues plus faibles en raison de la concurrence sur le marché de crédits (présence de plusieurs banques et non banques qui offrent les mêmes types de

crédits) et de la baisse des taux d'intérêt suite aux politiques adoptées par les banques centrales.

- **Diversification des sources de revenus** : la banque, en raison de la forte concurrence qui lui est exercée par les autres banques, d'une part, et de la politique des taux d'intérêt adoptée par la banque centrale, d'autre part, s'est retrouvée dans l'obligation de courir, en permanence, derrière la recherche de nouvelles sources de revenus.

2.1.2. Mutations bancaires et ajustements stratégiques

L'orientation des banques vers la diversification de leurs modes d'intermédiation s'est traduite, sur le plan opérationnel, par la nécessité de restructurer et de réorganiser leurs structures ainsi que leurs mécanismes de fonctionnement. Ainsi, l'adaptation des banques aux mutations de leur environnement externe s'est accompagnée de la mise en œuvre d'un ensemble d'actions stratégiques. Les principales sont (R. Lalali, 2016):

- ***L'extension des activités bancaires à l'international.*** Cette action consiste à diriger les opérations d'intermédiation bancaire vers les marchés internationaux afin d'étendre le champ d'action des banques et de renforcer leur présence à l'étranger. Elle peut se concrétiser, par exemple, sous forme de création, par une banque nationale, des agences et/ou des filiales dans d'autres pays, de financer des opérations à l'étranger ou encore d'intervenir sur les différents marchés de capitaux des autres pays et ce, afin d'élargir le champ géographique de leur intervention.
- ***Les alliances et coopérations bancaires.*** Cette action correspond à une forme de rapprochement entre deux ou plusieurs banques et/ou intermédiaires financiers (sous forme de coopération directe, de partenariat stratégique ou encore de fusionnement avec d'autres banques). Elle vise à renforcer leur position sur le marché en constituant des ensembles plus solides et plus compétitifs. Elle peut se concrétiser, par exemple, par l'alliance de deux banques qui décident de ne former qu'une seule entité et ce, pour devenir plus puissantes.
- ***La délégation des activités bancaires à des prestataires externes.*** Cette action consiste, pour les banques, à recourir aux services d'une autre entité afin de lui confier la réalisation d'une partie de leur processus de production, dans le but de renforcer leur efficacité et leur pouvoir de marché. Elle peut se concrétiser, par exemple, par le fait qu'une banque confie sa gestion informatique (systèmes, applications bancaires) à une entreprise spécialisée en technologies d'information ou encore décide de sous-traiter le traitement de ses opérations de back-office.
- ***La concentration-diversification de l'activité bancaire.*** Cette stratégie correspond à une forme de spécialisation adoptée par les banques afin de faire face à la concurrence sur le marché et d'améliorer leur efficacité productive. Elle peut se traduire, par exemple, par le choix d'une banque de se concentrer sur un nombre limité d'activités afin de renforcer sa performance (banque spécialisée), tandis qu'une autre opte pour l'élargissement de ses activités en proposant une gamme diversifiée de services financiers (banque universelle).

Questions de compréhension et d'analyse

1. Quels sont les trois cycles historiques de la globalisation financière ?
2. Pourquoi parle-t-on de stagnation de la globalisation durant la période des Trente Glorieuses ?
3. Quels facteurs expliquent l'intensification de la globalisation financière depuis la fin des années 1970 ?
4. Comment la globalisation financière a-t-elle contribué à l'unification du marché mondial des capitaux ?
5. Comment et pourquoi la dérèglementation financière est-elle considérée comme le moteur de la globalisation financière ?
6. Pourquoi l'innovation est-elle devenue indispensable dans le secteur bancaire ?
7. Que signifie l'orientation des banques vers les marchés financiers ?
8. Comment la concurrence influence-t-elle les stratégies bancaires ?
9. Quelles sont les principales activités de marché exercées par les banques ?
10. Quelle est la différence entre l'intermédiation de bilan et l'intermédiation de marché ?
11. Pourquoi les banques cherchent-elles à développer leurs activités de marché ?
12. Quels types de revenus les banques tirent-elles des opérations de marché ?
13. En quoi le développement des activités de marché transforme-t-il le rôle traditionnel des banques ?
14. Quels sont les avantages et les risques pour une banque de se tourner vers les marchés financiers ?
15. Comment les innovations technologiques modifient-elles la relation entre la banque et ses clients ?
16. La globalisation financière a profondément transformé le rôle traditionnel des banques. Développez un discours sur ce passage.

Objectifs pédagogiques :

Ce cours vise à permettre aux étudiants de comprendre les fondements, les mécanismes ainsi que les implications de la libéralisation financière. Il a également pour objectif de définir clairement la notion de libéralisation financière et d'en présenter les différentes formes. Par ailleurs, il cherche à analyser l'impact de ce processus sur la transformation des modèles bancaires, en mettant l'accent sur l'essor et la logique de fonctionnement des banques universelles.

La libéralisation financière, placée au cœur des transformations des systèmes financiers récents, correspond au passage d'un cadre strictement contrôlé par l'Etat à un environnement plus ouvert et concurrentiel. Elle se traduit par la déréglementation des activités bancaires, la libération des taux d'intérêt et l'assouplissement des mouvements de capitaux. Ce processus vise à améliorer l'efficacité des marchés, stimuler l'investissement productif et renforcer l'intégration financière internationale.

Ce processus, inscrit dans un contexte de profondes transformations, d'ouverture des marchés et d'une forte montée de la concurrence, a profondément modifié le rôle et le fonctionnement des institutions bancaires. Ceci est de nature à influencer la structure et l'organisation des modèles bancaires classiques en assistant ainsi à l'essor des banques universelles comme nouveau modèle de banque.

3. LA LIBÉRALISATION FINANCIÈRE AU CŒUR DE LA GLOBALISATION

La libéralisation financière est un processus par lequel les responsables d'une économie décident de s'ouvrir sur le monde de la finance en assouplissant leur système financier. Elle se manifeste à travers la réduction et l'assouplissement des règles restrictives imposées sur les flux de capitaux, les taux d'intérêt, le fonctionnement des acteurs et des marchés financiers. Ce processus, si il vise généralement à stimuler la croissance économique, il comporte tout de même des risques et des défis.

En effet, du début des années 1930 jusqu'au début des années 1970, les systèmes financiers de la majorité des pays développés et en développement ont évolué dans un cadre strictement réglementé. Au plan doctrinal, cela coïncide avec les principes de la théorie keynésienne qui reconnaissent l'action de l'Etat en tant que stimulatrice de l'activité économique et de la croissance. Ce n'est qu'avec le ralentissement économique de la fin des années 1960 et ses répercussions négatives sur l'emploi, l'inflation et le pouvoir d'achat d'une façon plus générale, qu'un nouveau modèle économique s'impose. Depuis, la libéralisation économique et financière est adoptée comme fil conducteur de l'avenir de l'économie mondiale.

1.1. Qu'est-ce que la libéralisation financière ? Définition, formes et objectifs

... Définition de la libéralisation financière

Par libéralisation financière il faut entendre, comme le soulignent bien S. Ben Gamra et D. Plihon: « *Un processus de démantèlement de toute forme de contrôle réglementaire quantitatif ou qualitatif à caractère restrictif imposé par l'Etat sur les structures institutionnelles, les instruments et les activités des agents sur différents segments du secteur*

financier, non seulement au niveau interne mais aussi à l'échelle internationale » [Ben Gamra et Plihon (2007), p.8].

Ceci devrait permettre d'accroître le niveau de l'investissement par l'intermédiaire de l'amélioration des conditions de la collecte de l'épargne, de celles de sa canalisation vers les emplois les plus productifs et les plus rentables pour l'accroissement de la productivité des facteurs et celles qui sont liées aux opérations de change.

... Formes de la libéralisation financière

Ceci suppose une classification à trois niveaux :

Une libéralisation interne. Elle porte sur le démantèlement de toutes les restrictions quantitatives (tels que le plafonnement des crédits, la limitation des quotas de prêts, les limites sur les taux d'intérêt, etc.) et qualitatives (tels que : à qui prêter, dans quels secteurs investir, conditions imposées par l'État, etc.), permettant une meilleure efficacité du secteur bancaire. Ceci correspond au fait de réduire ou supprimer les règles strictes qui encadrent le fonctionnement des banques à l'intérieur d'un pays.

Une libéralisation des marchés financiers. Elle indique le principe de la création et l'ouverture des marchés financiers domestiques aux différents acteurs et aux différents titres.

Une libéralisation du compte de capital. Souvent indiquée comme une libéralisation externe, celle-ci porte sur la libre circulation des capitaux et la libéralisation des opérations de change.

Parallèlement à ces trois formes de libéralisation, on distingue également trois niveaux correspondant à trois régimes de libéralisation. L'indice mesurant cette libéralisation prend des valeurs comprises entre 0 et 2 [S. Ben Gamra et D. Plihon (2007)] :

- **Niveau 0.** *Il correspond à un régime de libéralisation administré (répression financière),* lorsque l'indice prend la valeur 0. Dans ce cas, l'État exerce, à travers une réglementation très stricte, un contrôle rigoureux sur le marché et les acteurs financiers.
- **Niveau 1.** *Il correspond à un régime de libéralisation partielle,* lorsque la valeur de l'indice se situe entre 0 et 2. Cela traduit l'idée que le système bancaire et financier n'est ni totalement contrôlé (0), ni totalement libéralisé (2), mais dans une situation intermédiaire.
- **Niveau 2.** *Il correspond à un régime de libéralisation totale,* lorsque l'indice prend la valeur 2. Le système est dans ce cas caractérisé par une absence quasi complète d'intervention de l'État dans le fonctionnement du marché bancaire et financier.

... Objectifs de la libéralisation financière

Les objectifs de la libéralisation financière sont multiples :

- **Une efficacité plus grande des intermédiaires financiers** quant à l'exercice de leur fonction de financement de l'activité économique. En effet, la dérégulation des taux d'intérêt suppose une amélioration de la capacité de ces intermédiaires, notamment bancaires, à mobiliser le maximum de ressources financières auprès des épargnants.

En conséquent, cela est de nature à rendre la politique d'allocation des ressources plus efficace.

- **Une plus grande capacité d'attractivité des capitaux étrangers** nécessaires pour renforcer les capacités de financement de l'activité économique domestique. En ouvrant les marchés financiers aux investisseurs internationaux, les pays peuvent bénéficier de flux de capitaux, favorisant ainsi la croissance et le développement économique.
- **Un renforcement des capacités concurrentielles et une stimulation de l'implantation de nouvelles structures financières.** Cela est de nature à faciliter l'accès aux marchés de capitaux internationaux et la détention de portefeuilles diversifiés à travers une offre de produits et services financiers très élargie et moins coûteuse. Les nouvelles conditions de concurrence permettent également de stimuler l'innovation financière et diversifier les instruments financiers.
- **Une intégration dans l'économie mondiale plus facile,** se traduisant par une plus grande participation des investisseurs étrangers.

1.2. De la théorie de la libéralisation financière Pourquoi libéraliser le système financier ?

Les théoriciens de la libéralisation financière (dont Mc Kinnon et Shaw sont les fondateurs) estiment que l'ouverture des systèmes financiers est bénéfique pour les pays en développement puisqu'elle favorise une croissance économique réelle. Selon eux, pour renforcer le rôle du secteur financier et améliorer l'intermédiation, il est nécessaire de supprimer les restrictions sur les taux d'intérêt, le financement de l'économie, la circulation des capitaux et, plus largement, sur le fonctionnement du système financier.

1.2.1. Fondements théoriques : de la répression à la libéralisation financière

Selon l'approche de la libéralisation financière, la faiblesse de la croissance économique s'explique en grande partie par la répression financière, c'est-à-dire, l'ensemble des interventions et restrictions (plafonnement des taux d'intérêt, contrôle du crédit, limitations des mouvements de capitaux) imposées au système financier. Cette répression entraîne, d'une part, une mobilisation insuffisante de l'épargne financière et, d'autre part, une allocation inefficace de celle-ci vers l'investissement productif. Ainsi, la libéralisation financière est présentée comme un moyen de lever ces contraintes, d'accroître l'épargne et d'améliorer l'accumulation du capital.

... A l'origine une répression financière

La notion de répression financière fait référence à une économie dont la sphère financière est profondément étouffée par une intervention intense des pouvoirs publics dans la définition des mécanismes de fonctionnement, d'organisation et de structuration de leur système financier. Elle se manifeste par le biais d'une stricte réglementation de l'activité bancaire et des mouvements de capitaux (nationaux et/ou internationaux). Dans ce contexte, le système financier qui devait jouer le rôle de la locomotive du développement économique, *via* notamment ses fonctions de collecte de l'épargne domestique et de sa canalisation vers le

financement des projets prometteurs de la croissance, n'avait qu'un rôle passif dans le processus de développement économique des pays en question.

Les fondements théoriques de la libéralisation financière remontent aux travaux pionniers de McKinnon (1973) et Shaw (1973). Partant du concept de « *répression financière* », ces auteurs montrent que de nombreux pays en développement se caractérisent par des systèmes financiers fortement contraints par l'intervention de l'État. Cette répression se manifeste notamment par des taux d'intérêt administrés, des contrôles du crédit et une réglementation excessive.

Selon eux, ces politiques entraînent plusieurs dysfonctionnements :

- Un manque de ressources financières mobilisées dans un contexte où les marchés financiers sont quasiment absents.
- Une rigidité de la politique des crédits et une allocation non optimale des ressources conjugué à une mauvaise sélection des projets d'investissement.
- Une concentration de la fonction d'intermédiation financière sur un nombre très réduit d'acteurs.

... C'est pourquoi il faut libéraliser le système financier

Dans ce contexte, McKinnon et Shaw soutiennent l'idée que le passage vers une politique de déréglementation, c'est-à-dire la fixation non-administrative des taux d'intérêt, la suppression des contrôles de crédit et l'ouverture du système financier, permettrait d'augmenter l'épargne, d'améliorer l'allocation des ressources et de stimuler la croissance économique.

Au-delà des controverses théoriques relatives à l'origine et aux déterminants de l'épargne, il est généralement admis que la formation de l'épargne et sa canalisation vers le financement des investissements productifs, à travers un système d'intermédiation financière développé, constituent une condition essentielle au décollage des économies en quête d'une croissance soutenue à long terme. Dans cette optique, et dans le prolongement des travaux de Ronald McKinnon et de Edward Shaw, l'approche par la libéralisation financière a été préconisée comme un levier privilégié pour stimuler l'épargne, améliorer l'allocation des ressources et favoriser l'accumulation du capital. En levant les contraintes pesant sur les systèmes financiers, cette approche vise à renforcer l'efficacité de l'intermédiation financière et à orienter les ressources vers les usages les plus productifs.

Encadré :

En recourant à l'énoncé de la théorie néolibérale de la libéralisation financière, il y a insuffisance de croissance et de développement économique parce que, d'une part, l'épargne financière mobilisée par le système financier est relativement insuffisante et, d'autre part, sa transformation en capital physique est relativement inefficace. Dans ces conditions, l'épargne est alors considérée comme étant un préalable à l'investissement. C'est cette épargne qui est à l'origine du financement des investissements productifs et, par voie de conséquence, à l'origine de la croissance économique. Conformément au processus décrit par les partisans de cette approche, au fur et à mesure que les taux d'intérêt réels deviennent plus élevés, plus l'épargne financière augmente et, de là, l'incitation à l'investissement est grande.

En somme, les mesures de la libéralisation financière, internes et/ou externes, permettent un bon fonctionnement du système financier et une meilleure contribution des facteurs financiers au développement de l'activité économique. Ceci dit, le développement de l'infrastructure financière et le renforcement du rôle des institutions financières dans l'économie doivent passer inévitablement par la levée des contraintes imposées sur les taux d'intérêt, sur le financement de l'activité économique, sur la circulation des capitaux et, d'une manière générale, sur les conditions de l'exercice de la fonction d'intermédiation financière.

2. LES BANQUES UNIVERSELLES COMME NOUVEAU MODELE DE BANQUES

Dans un contexte marqué par la libéralisation-dérèglementation financière, le secteur bancaire a connu d'importantes transformations structurelles. Parmi celles-ci, l'émergence de la banque universelle constitue une composante majeure. En tant que nouveau modèle de banques, reposant sur la diversification et l'intégration des activités financières, il s'est progressivement imposé dans de nombreux systèmes économiques à travers le monde.

Ce modèle permet aux banques d'exercer simultanément plusieurs fonctions : collecte des dépôts, octroi de crédits, activités de marché, gestion d'actifs et services financiers spécialisés. Cette diversification fonctionnelle de ces banques avait pour objectif de répondre à une logique purement financière en leur permettant d'augmenter leur efficacité et leur rentabilité. Cela devrait, d'un autre côté, de d'assurer une meilleure allocation des ressources tout en garantissant une nette mutualisation des risques.

La montée en puissance des banques universelles s'inscrit dans le contexte de dérèglementation et de mondialisation financière, marqué notamment par la suppression de toutes les barrières à l'entrée et à l'exercice des métiers de la banque et de la finance. Désormais, l'ensemble des acteurs de la finance (banques et non banques) interviennent sur le même marché et exercent pratiquement les mêmes fonctions. À titre d'exemple, l'abrogation du Glass-Steagall Act aux États-Unis a facilité le rapprochement entre les banques commerciales et les banques d'investissement, favorisant ainsi l'essor de ce modèle.

2.1. Typologie et classification des systèmes bancaires

Globalement, trois grands types de systèmes bancaires sont à distinguer. Cette classification est choisie par rapport à la manière dont les banques sont organisées et structurées. Elle est principalement basée sur la nature de la relation qui existe entre les banques et l'État.

2.1.1. Système bancaire centralisé (d'État) :

Dans ce modèle de banques, l'État occupe une place prépondérante dans le fonctionnement du système financier. Il définit les règles et conditions de gestion bancaire, supervise la création monétaire et encadre strictement les activités de crédit. La finalité est celle de bien orienter le fonctionnement de l'économie selon des objectifs centralisés. Ceci dit, les banques publiques, comme principaux acteurs, désignent des établissements bancaires qui appartiennent au secteur public et, par voie de conséquent, placés sous le contrôle de l'État. Leur capital est alors possédé majoritairement et/ou totalement par l'État. Contrairement aux autres modèles bancaires, ces banques ne ne poursuivent pas nécessairement une logique de rentabilité, mais elles peuvent être utilisées comme un mécanisme et instrument d'influence et de soutien à

l'économie nationale. Elles peuvent être orientées, de ce fait, vers le financement des investissements publics et des secteurs jugés prioritaires ou stratégiques par l'État.

2.1.2. Système bancaire privé :

Contrairement au système de banques publiques dont le capital est entièrement contrôlé par l'État, le système bancaire privé regroupe les établissements bancaires dont le capital appartient majoritairement et/ou totalement à des investisseurs privés. Tout en respectant les règles de jeu en la matière, leur objectif principal est la recherche d'une meilleure rentabilité.

Système bancaire mixte :

Ce type de système bancaire désigne le modèle où coexistent des banques publiques et des banques privées. Dans ce cas, chacune de ces deux types de banques joue un rôle complémentaire dans le financement de l'économie. Les banques publiques poursuivent des objectifs d'intérêt général, tandis que celles appartenant au secteur privé cherchent principalement la rentabilité. Le système bancaire dans ce cas combine une double logique : la recherche de profit, propre aux banques privées, et la satisfaction des besoins économiques et sociaux, pour les banques publiques.

2.2. Qu'est-ce une banque universelle ? définition et caractéristiques

... Définition de la banque universelle

Contrairement aux systèmes financiers fortement segmentés, où les activités bancaires sont strictement séparées (banque de dépôt, banque d'investissement, etc.), la banque universelle combine les activités commerciales (des banques de détail) et des activités d'investissement (des banques d'investissement) au sein d'une même banque qui s'appelle *banque universelle*. Elle traduit le principe de décloisonnement en matière d'exercice d'activités (abolition du principe de séparation des activités bancaires et financières).

Une banque universelle est un établissement bancaire capable d'offrir une gamme complète et diversifiée de services financiers. Elle se caractérise par la coexistence, au sein d'une même institution, des activités de banque de détail, telles que la gestion des comptes, la collecte des dépôts et l'octroi de crédits aux ménages et aux entreprises, et des activités de banque d'investissement, incluant notamment le conseil en fusions-acquisitions, les opérations sur les marchés financiers et les émissions de titres. Sur ce point, F. Oudéa (2012, p. 197) indique que « *Les banques universelles ont pour caractéristique de proposer à une clientèle diversifiée à la fois des services de banque de détail et de banque d'investissement. Elles peuvent accompagner leurs clients tout au long de leur vie en répondant à l'ensemble de leurs besoins de financement, mais aussi de couverture de leurs risques* ».

Tableau : structuration de la banque universelle

Banque universelle <i>Banque de détail + Banque d'investissement</i>	
<u>Banque de détail</u>	<u>Banque d'investissement</u>
Elle occupe une place centrale dans le fonctionnement quotidien de l'économie, en assurant les paiements quotidiens des	Elles ne travaillent pas directement avec les particuliers, mais occupent une position centrale dans le financement de l'économie en facilitant l'accès des

clients, la collecte et la mobilisation de l'épargne, ainsi que le financement des agents économiques.	entreprises et des États aux marchés financiers. Elle active également dans la structuration des opérations de financement complexes.
<ul style="list-style-type: none"> • Collecte des dépôts • Octroi de crédits • Gestion des moyens de paiement • Services financiers basiques aux clients 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil financier et stratégique • Émission et placement de titres • Activités de marché (trading) • Gestion des risques financiers • Financement structuré • Intermédiation sur les marchés de capitaux

Le modèle de banques universelles se distingue des systèmes bancaires spécialisés par sa logique de diversification, qui permet à la fois d'améliorer la rentabilité et de mutualiser les risques. Il s'inscrit dans le prolongement du processus de libéralisation financière et de décloisonnement des systèmes bancaires, amorcé notamment après l'ouverture des marchés financiers.

... caractéristiques d'une banque universelle

La banque universelle se distingue par un certain nombre de traits distinctifs et d'éléments essentiels dont les principaux sont :

- **Diversification des activités.** La diversité de ses services lui permet de répondre à un large éventail de besoins financiers, dans la mesure où elle combine à la fois les activités de banque de détail et celles de banque d'investissement. Elle assure ainsi simultanément la collecte des dépôts, l'octroi de crédits, la gestion des moyens de paiement, ainsi que la réalisation d'opérations de marché et de financements complexes.
- **Mutualisation et répartition des risques.** Parallèlement au principe de la diversification, et en intégrant la banque de détail et la banque d'investissement, les banques universelles peuvent se permettre de prendre et de gérer des risques plus importants en diversifiant leurs sources de revenus sur de nombreuses activités.
- **Réalisation des économies d'échelles.** Ce qui peut être vraie grâce à la mise en commun de leurs ressources humaines, techniques et organisationnelles, ce qui peut être directement en faveur des banques universelles qui peuvent réaliser facilement des gains en matière de gestion des coûts (notamment des coûts fixes) et de productivité

2.2. Banques universelles *versus* banques cloisonnées

Dans les systèmes bancaires traditionnels, les activités étaient fortement spécialisées et séparées : les banques commerciales se limitaient à la collecte des dépôts et à l'octroi de crédits, tandis que les banques d'investissement intervenaient sur les marchés financiers. Ce modèle de cloisonnement présentait beaucoup de manques à gagner en termes de rentabilité et d'efficacité.

2.2.1. Banques cloisonnées ou spécialisées

Les banques cloisonnées désignent un modèle bancaire dans lequel les activités bancaires sont strictement séparées en compartiments distincts et ce, dans l'objectif de limiter les risques

encourus. L'idée de ce cloisonnement est alors d'éviter qu'un problème survenant dans une activité ne se propage à l'ensemble de la banque et ne menace ainsi la stabilité du système bancaire dans sa globalité.

La séparation la plus importante dans le cadre de ce modèle est celle qui est opérée entre la banque de dépôt et la banque d'investissement. La première regroupe les activités les plus traditionnelles et les moins risquées. Tandis que la seconde est celle qui regroupe les activités effectuées sur les marchés financiers.

... Banques de détail *versus* banques d'investissement

Les banques de détail (ou banques commerciales) sont celles que les particuliers et les petites entreprises utilisent pour gérer leurs transactions financières régulières. Elles se concentrent sur la fourniture de services financiers de base qui sont offerts aussi bien au grand public et aux petites entreprises. Il s'agit essentiellement des services suivants :

- **Comptes courants et comptes d'épargne**, permettant aux clients de déposer, de retirer et de gérer leur argent.
- **Octroi de crédits**, permettant aux particuliers de bénéficier des fonds nécessaires pour satisfaire leurs besoins de consommation et aux petites entreprises de financer leurs activités de production et/ou d'exploitation.
- **Moyens et instruments de paiement**, permettant aux clients de régler leurs transactions, d'effectuer des paiements et de transférer des fonds.
- **Conseils financiers**, permettant aux clients de bénéficier de services de conseil nécessaires pour aider les clients à gérer leur épargne et à planifier leurs investissements simples.

Les banques d'investissement, quant à elles, s'adressent principalement aux grandes entreprises, aux institutions financières et aux gouvernements. Leur rôle principal est d'aider leurs clients dans des opérations financières lourdes et complexes, telles que :

- **Levée de fonds** : Elles assistent les entreprises dans les émissions d'actions (introduction en bourse) ou d'obligations pour lever des capitaux.
- **Conseil en fusions et acquisitions** : Elles accompagnent les entreprises dans leurs projets d'acquisition, de fusion ou de cession.
- **Trading et gestion de portefeuille** : Elles s'occupent de la gestion d'actifs financiers, notamment via des opérations de trading pour maximiser les rendements.
- **Marchés financiers** : Elles agissent en tant qu'intermédiaires sur les marchés financiers, facilitant les transactions pour leurs clients.

2.2.2. Cadre législatif et réglementaire :

Les banques universelles opèrent généralement dans un environnement réglementaire qui leur permet d'offrir divers services.

... Aux USA par exemple :

Avant l'adoption de la loi Glass-Steagall en 1933, les États-Unis avaient un système bancaire où les banques en place combinent l'exercice des activités des banques de détail avec celles des banques d'investissement.

Au lendemain de la crise économique mondiale de 1929 (connue sous le nom de la **grande dépression**), les banques, en particulier de grandes tailles, ont été largement accusées comme principaux responsables des difficultés économiques qui ont affecté l'économie mondiale de cette époque. Les critiques portaient essentiellement sur certaines pratiques bancaires jugées excessivement risquées, notamment celles qui relèvent de la spéculation sur les marchés financiers (tel que les activités de négociation et de tenue des marchés). Cette situation a contribué à fragiliser le secteur bancaire et a entraîné la faillite de nombreuses banques. En réponse à la crise, les autorités américaines ont immédiatement décidé de mettre fin au modèle de banques universelles, et ce, en adoptant la loi Glass-Steagall en 1933.

Année 1933, La loi Glass-Steagall,

Également connue sous le nom de *Banking Act de 1933*, la nouvelle loi bancaire américaine a introduit des réformes majeures dans le système bancaire. L'une des dispositions clés de cette loi était bel et bien la séparation des activités bancaires de dépôts de celles des banques d'investissement. Elle a créé une séparation nette et totale entre les banques commerciales, qui étaient autorisées à accepter des dépôts du public et à accorder des prêts, et les banques d'investissement, qui se concentraient désormais sur les activités de souscription et de négociation de titres.

Loi Gramm-Leach-Bliley (Gramm-Leach-Bliley Act/GLBA) de 1999:

Plus de soixante ans après son adoption, le principe de séparation entre les banques commerciales et les banques d'investissement a été abandonné au profit d'un retour à leur rapprochement à partir de 1999. En effet, la promulgation de la nouvelle loi bancaire, connue sous *Gramm-Leach-Bliley Act*, venait de poser les bases d'un nouveau modèle bancaire aux USA. Cette dernière venait alors de:

- Supprimer les restrictions qui empêchaient précédemment les banques de détail, les sociétés de portefeuille bancaires et les compagnies d'assurance de se fusionner d'exercer librement leurs fonctions ;
- Permettre une plus grande convergence des services financiers, ouvrant la voie à la création de banques offrant une gamme étendue de services, y compris la banque de détail, la banque d'investissement et l'assurance.

... En France,

Tout comme les USA, l'infrastructure bancaire française, **avant** la promulgation de la Loi bancaire du 24 janvier 1984, était caractérisé par une forte spécialisation bancaire. Les banques étaient alors guidées par un cadre réglementaire et juridique stricte et dans lequel leur champ d'intervention était rigoureusement cadré et relativement restreint. Le principe selon lequel la banque peut proposer une variété de services financiers n'était alors pas reconnu.

Loi bancaire de 1984 (Loi bancaire du 24 janvier 1984) :

La Loi a joué un rôle clé dans la restructuration du secteur bancaire et a ouvert la voie à la création de banques universelles. Avant cette loi, le secteur bancaire français était caractérisé par une séparation stricte entre les différentes activités bancaires, notamment la banque commerciale, la banque d'investissement et l'assurance. La Loi bancaire de 1984 a introduit des réformes significatives visant à moderniser et à adapter le secteur bancaire aux évolutions économiques et financières de l'époque.

2.2.3. Quelques exemples de création de banques universelles

... Aux USA

Cas de Citigroup : produit de fusion entre Citicorp et Travelers Group (1998)

C'est en 1998 que, **Citicorp**, une importante banque commerciale, et **Travelers Group**, une société de courtage et d'assurance dirigée par Sanford Weill, ont annoncé leur intention de fusionner.

La banque Citicorp (Citi) a été créée en 1812 par un groupe de commerçants newyorkais sous le nom de *City Bank of New York*. Au fil des années, elle a connu plusieurs changements de nom (devenant en 1967 *Citicorp*, comme société holding) et d'expansion pour devenir l'une des institutions financières les plus influentes à l'échelle mondiale. Elle offrait, grâce à ses différentes filiales, une gamme complète de services financiers (banque de dépôts, banque de détail, banque d'investissement, services aux entreprises, gestion d'actifs, opérations internationales, etc.).

Travelers Group a été créé à l'origine en 1864 par le businessman américain James G. Batterson sous le nom de *St. Paul Fire & Marine Insurance Co*, pour exercer des activités d'assurance. Au fil des années, l'entreprise a élargi ses activités en acquérant d'autres entreprises et en diversifiant ses services. À partir des années 1980, Travelers a commencé à se diversifier au-delà de son cœur de métier dans l'assurance. La société a étendu ses activités pour inclure des services bancaires d'investissement et de courtage en acquérant des entreprises opérant dans ces domaines (devenant *Travelers Group* à partir de 1990). En 1993, Travelers a acquis la société de courtage en valeurs mobilières *Smith Barney*, ce qui a considérablement renforcé sa présence dans le secteur des services financiers. En 1997, Travelers Group a fusionné avec *Salomon Inc.*, une importante banque d'investissement. Cette fusion a renforcé davantage la présence de Travelers dans le secteur des services financiers.

Cependant, la fusion entre une banque commerciale et une société de courtage/assurance était, jusqu'à 1999, en violation directe de la loi Glass-Steagall. C'est grâce à la promulgation de la loi Gramm-Leach-Bliley en 1999 que l'intention de fusion entre Citicorp et Travelers Group a été rendue possible en donnant naissance à l'une des plus grandes banques universelles au monde et première aux USA : *la Citigroup*. Cette fusion, considérée comme étant la plus grande dans l'histoire de la finance contemporaine, permet alors à cette entité d'offrir une gamme complète de services financiers, combinant les activités de banque de détail, de banque d'investissement, d'assurance et de courtage.

... En France ;

Cas de PNB-Paribas : produit de la fusion entre BNP et Paribas (2000)

Avant la fusion, BNP et Paribas étaient deux grandes banques françaises avec des activités diversifiées.

La BNP (Banque Nationale de Paris) a été créée le 04 mai 1966 suite à la décision du gouvernement français portant la fusion entre la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie (BNCI) créée en 1932 et le Comptoir National d'Escompte de Paris (CNEP) créée en 1848. Son objectif initial était de soutenir le développement du commerce et de l'industrie en France en fournissant des services bancaires adaptés aux besoins des entreprises. Au fil des ans, elle a fusionné avec d'autres institutions bancaires et financières, consolidant ainsi son influence et élargissant sa gamme de services. Elle devint l'une des plus grandes banques en Europe et parmi les tops 10 au monde

La banque Paribas a été fondée en 1872 sous le nom de Banque de Paris et des Pays-Bas (Bank of Paris and the Netherlands). Elle a été créée pour faciliter les transactions financières entre la France et les Pays-Bas. Au fil des ans, la banque a élargi ses activités à l'échelle mondiale. Elle s'est diversifiée au cours du XXe siècle pour devenir l'une des banques les plus importantes en France et en Europe. Elle a étendu ses activités au-delà de la banque de détail pour inclure des services de banque d'investissement, de gestion d'actifs et d'assurance.

La décision de fusionner ces deux géants de la finance en Europe à donner naissance, à partir du 23 mai 2000, à l'émergence de l'un des plus grands conglomérats financiers au monde. L'opération de fusion a permis de réunir deux savoir-faire complémentaires : celui de la BNP notamment par rapport à son excellence dans les activités bancaires avec le grand public (banque de détail) et celui de la banque Paribas relativement à son expérience dans l'investissement et les affaires (banque d'affaires). Le nouveau groupe propose alors un panier de produits et d'activités financières diversifié et de toutes les branches de la finance

Objectifs pédagogiques :

Ce cours vise à permettre aux étudiants de comprendre les fondements, les mécanismes ainsi que les implications de la privatisation des banques et de leur gouvernance. Il a également pour objectif de définir clairement la notion de privatisation bancaire et les principes de gouvernance, tout en présentant leurs différentes formes et modalités d'application.

La transformation du système bancaire constitue un enjeu majeur pour les économies modernes, notamment dans un contexte marqué par la mondialisation, la libéralisation financière et l'intensification de la concurrence. Longtemps dominé par le secteur public dans de nombreux pays, le système bancaire a connu d'importantes mutations, parmi lesquelles la privatisation occupe une place centrale. Ce processus, visant à déplacer la propriété des banques de l'État vers des acteurs privés, s'inscrit dans une logique de recherche d'efficacité, de rentabilité et de modernisation des dites banques.

Cependant, la privatisation ne se limite pas à un simple transfert de propriété. Elle désigne surtout la nécessité d'une révision profonde des mécanismes de gouvernance bancaire. En effet, la gouvernance, entendue comme l'ensemble des règles, des pratiques et des structures encadrant la gestion et le contrôle des banques, devient un élément clé pour assurer la transparence, la stabilité et la performance du système financier. Dans ce contexte, la question centrale réside dans la capacité des banques privatisées à concilier exigences de rentabilité, maîtrise des risques et respect des intérêts des différentes parties prenantes.

2. DE LA PRIVATISATION DES BANQUES ...

La privatisation des banques constitue une transformation majeure des systèmes financiers contemporains, marquant le passage d'un modèle bancaire dominé par l'intervention de l'état à un modèle davantage orienté vers le marché. Ce processus s'inscrit dans un contexte plus large de réformes économiques visant à améliorer l'efficacité, la compétitivité et la performance des institutions bancaires. En effet, face aux limites du secteur bancaire public, notamment en termes de gouvernance, de rentabilité et d'allocation des ressources, plusieurs pays ont engagé des politiques de privatisation afin de moderniser leur système financier et de renforcer son intégration dans l'économie mondiale.

1.1 Définition, contexte et fondements de base

... Qu'est-ce qu'une privatisation ?

La privatisation désigne le processus par lequel l'État transfère, en partie ou en totalité, la propriété, le contrôle ou la gestion d'une entreprise publique à des acteurs privés, tels que des particuliers, des investisseurs, des entreprises ou encore des acteurs des marchés financiers. D'après l'économiste américain Joseph E. Stiglitz, la privatisation désigne alors, « *le transfert d'actifs ou de fonctions du secteur public vers le secteur privé, dans le but d'améliorer l'efficacité économique et la performance des entreprises.* »

Pour mieux comprendre, prenons l'exemple suivant : imaginons une entreprise de transport appartenant à l'État. Si celui-ci décide de vendre une partie de ses actions à des investisseurs privés ou de confier la gestion de cette entreprise à une société privée, il s'agit alors d'une privatisation. Ainsi, l'entreprise n'est plus entièrement contrôlée par l'État, mais partiellement ou totalement par des acteurs privés.

... Qu'est-ce qu'une privatisation bancaire ?

La privatisation des institutions bancaires désigne le processus par lequel ces institutions qui appartiennent au secteur public (l'Etat) est transférée au secteur privé. Autrement dit, l'Etat cède tout ou une partie de ses participations dans ces banques à des investisseurs privés. Cela suppose un transfert de contrôle et d'actionnariat tout en restant guidé par la loi bancaire en vigueur.

... Comment privatiser une banque ?

La privatisation bancaire peut se faire par la vente d'actions, la cession d'actifs, l'ouverture du capital sur le marché boursier, ou encore la concession de gestion à une entité privée.

Par la vente d'actions	L'État vend tout ou partie de ses actions dans une banque sur le marché financier (bourse) ou auprès d'investisseurs privés.
Par la cession d'actifs	L'État à vendre certaines parties ou biens d'une entreprise publique (comme des bâtiments, des usines, des machines, ou des filiales) à des acteurs privés, sans forcément vendre l'entreprise entière.
Par l'ouverture du capital	L'État garde une partie de l'entreprise publique, mais ouvre une part du capital aux investisseurs privés.
Par la concession de gestion	L'État confie la gestion d'un service ou d'une entreprise publique à un acteur privé, sans lui transférer la propriété de l'entreprise.

1.2. Contexte de privatisation bancaire

À la suite de la seconde guerre mondiale et dans la perspective de reconstruire leurs économies, de nombreux pays (notamment de l'Europe) ont procédé à un vaste mouvement de nationalisation de leurs banques. Cela signifie que l'État reprend le contrôle de la majorité des banques privées qui sont encore en exercice. L'objectif est alors de bien orienter la politique de financement de l'économie nationale vers la réalisation des projets nationaux jugés prioritaires la reconstruction (Infrastructures, bâtiment, industrie, ...).

En France, par exemple, la promulgation de la loi du décembre 1945 relative à la nationalisation de la Banque de France et des grandes banques de dépôts, a ouvert le champ vers un vaste mouvement de nationalisation de ses banques Privées. C'est dans ce cadre que

les quatre grandes banques de dépôts françaises (Société générale, Credit lyonnais, Comptoir national d'escompte de Paris et la Banque nationale pour le commerce et l'industrie) se sont rachetées par l'Etat juste après la seconde guerre mondiale.

Contrairement à la France, le Royaume Uni, à opter par contre pour la nationalisation de la Banque centrale (Banque of England) mais tout en décidant de garder la propriété privée des grandes banques de dépôts (Barclayset Lloyds). L'argument avancé pour le choix de cette politique est le fait que la politique de financement des propriétés nationales doit être menée par la banque centrale elle-même.

Après une longue période de reconstruction qui s'est étendue jusqu'au début des années 1970, durant laquelle les économies de la plupart des pays développés ont connu des taux de croissance élevés (période des Trente Glorieuses) l'économie mondiale entre dans une phase de ralentissement marquée par des déséquilibres nouveaux.

À partir des années 1970, notamment à la suite des chocs pétroliers et de la montée de l'inflation et du chômage, les politiques économiques évoluent progressivement vers davantage d'ouverture internationale et de libéralisation-dérèglementation des marchés.

Dans ce contexte, la remise en cause du rôle économique de l'État s'intensifie. La privatisation des entreprises publiques, y compris dans le secteur bancaire, s'impose alors progressivement comme un axe stratégique dans de nombreux pays, dans le but d'améliorer l'efficacité économique, de réduire le poids du secteur public et de favoriser la concurrence.

Quelques exemples :

1. Europe de l'Est (années 1990)

- Privatisations massives après la chute du bloc soviétique ;
- Entrée des banques étrangères (Autriche, Italie, Allemagne) ;
- Amélioration de l'efficacité mais forte dépendance vis-à-vis des capitaux étrangers

2. Amérique latine

- Argentine, Mexique, Brésil : privatisations liées aux plans d'ajustement structurel ;
- Modernisation rapide mais crises bancaires récurrentes.

3. Afrique du Nord et Moyen-Orient

- Maroc, Tunisie, Égypte : ouverture progressive et contrôle de l'État sur les grandes banques ;
- Privatisations sélectives avec participation étrangère (BNP Paribas, Société Générale etc.).

4. Cas spécifique : France

- Années 1986–1993 : privatisation de Paribas, Société Générale, BNP...
- Objectif : renforcer la compétitivité internationale des banques françaises dans le cadre de l'intégration européenne.

1.3. Formes et mécanismes de privatisation bancaire

La privatisation bancaire ne correspond pas à un modèle unique. Elle peut prendre plusieurs formes, selon le degré de contrôle que l'État conserve et la manière dont le capital est transféré au secteur privé.

1.3.1. La privatisation totale

La privatisation totale désigne le processus par lequel l'État cède l'intégralité du capital et du contrôle d'une banque publique à un ou plusieurs investisseurs privés, entraînant ainsi son passage complet dans le secteur privé.

Exemple 1. Cas de la banque française Crédit Lyonnais

Nationalisé depuis 1945, le Crédit Lyonnais s'est retrouvé dans l'obligation d'être cédé au secteur privé après être entré dans une crise financière importante au début des années 1990. L'Etat français, pour sauvegarder la banque et par-là surmonter à la crise, à procéder à sa restructuration afin de le bien préparer à une nouvelle étape de privatisation progressive en introduisant tout d'abord la bourse et cédant ensuite l'intégralité de la propriété au secteur privé.

La même démarche a été appliquée à la BNP, qui a été progressivement privatisée jusqu'à son retrait complet du secteur public en 1993.

1.3.2. La privatisation partielle

La privatisation bancaire partielle désigne un processus par lequel l'État cède une partie seulement du capital d'une banque publique à des investisseurs privés, tout en conservant une participation et souvent un certain contrôle. Dans ce cas, la banque reste **mixte**, c'est à dire une part du capital appartient à l'État et une autre est détenue par des investisseurs privés.

Exemple 1. Cas des deux banques algériennes : Credit populaire algérien CPA et la Banque de Développement Local (BDL),

Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA), créé en 1966 en tant que banque publique, a connu une évolution importante en 2024 avec l'ouverture de 30 % de son capital au secteur privé par le biais de la bourse d'Alger. Cette opération signifie que des investisseurs privés détiennent désormais 30 % des actions de la banque et participent à son contrôle. L'État algérien reste l'actionnaire majoritaire en conservant 70 % du capital, ce qui lui permet de garder le pouvoir décisionnel principal. Ainsi, le CPA devient une banque mixte, combinant capitaux publics et privés.

Dans la même logique, l'État algérien a engagé en 2025 une démarche de privatisation partielle concernant la Banque de Développement Local (BDL), en procédant à l'ouverture de 30 % de son capital au secteur privé. Cette opération vise à permettre l'entrée d'investisseurs privés dans l'actionnariat de la banque. Ainsi, la BDL devient à son tour une banque mixte en Algérie,

1.3.3. La privatisation par Introduction en bourse (IPO)

Si la privatisation totale et/ou partielle traduit l'étendue de la cession de la propriété de la banque au secteur privé, la privatisation par introduction en bourse désigne, quant à elle, le mode ou le mécanisme par lequel cette cession est réalisée.

Qu'elle soit totale ou partielle, la privatisation par introduction en bourse consiste alors, pour l'État, à céder une partie ou la totalité du capital d'une banque sur le marché financier. L'opération s'effectue via la vente des actions à des investisseurs privés (particuliers ou institutionnels). L'opération se fait ainsi :

La cession, sous forme d'une vente sur le marché boursier, par l'Etat d'une partie ou de la totalité des actions qu'il détient dans une banque publique. Ces actions sont alors proposées aux différents types d'acteurs sur le marché (Les citoyens, entreprises ou investisseurs étrangers)

Exemple 1. Cas des deux banques algériennes : Credit populaire algérien CPA et la Banque de Développement Local (BDL),

La privatisation partielle engagée par l'État algérien concernant les banques publiques Crédit Populaire d'Algérie (CPA) et Banque de Développement Local (BDL) a été envisagée sous la forme d'une introduction en bourse. Une fois introduites en bourse, les actions des deux banques ont fait objet d'une vaste opération d'achat de la part de plusieurs types d'investisseurs. Ces derniers sont à la fois des particuliers, des entreprises, des investisseurs institutionnels, etc.

1.3.4. La privatisation par cession à un partenaire stratégique

Contrairement à une privatisation par IPO, la privatisation par cession à un partenaire stratégique consiste pour l'État à vendre une partie ou la totalité du capital d'une banque publique à un investisseur spécifique (souvent une grande entreprise, un groupe industriel ou une institution financière), choisi pour sa capacité à apporter une valeur ajoutée. Dans ce cas, c'est l'État lui même qui sélectionne le partenaire stratégique en lui cédant, souvent via l'opération d'appel d'offres, une partie ou l'intégralité de la banque publique. L'objectif ciblé a travers ce type de privatisation est souvent de trois niveaux ; d'abord, de la recherche d'une meilleure gouvernance de la banque en question, ensuite, l'introduction de nouvelles technologies et, enfin, de renforcer sa compétitivité à l'international.

Exemple 1. Cas de la banque publique française Credit Lyonnais

Le Crédit Lyonnais, à la suite des importantes difficultés financières qu'il a connues au début des années 1990, a été cédé, après sa restructuration par l'État, au groupe bancaire Crédit Agricole. Ce dernier était alors le partenaire stratégique.

1.3. Pourquoi faut-il privatiser les banques publiques ?

En effet, la cession des banques publiques au secteur privé est souvent avancée, par les partisans de la libéralisation financière, comme une étape nécessaire à l'intégration du secteur bancaire dans le vaste mouvement de la dérèglementation et de la globalisation financière. Les raisons sont multiples et nombreuses.

- **Amélioration de l'efficacité et de la rentabilité du système bancaire.** Pour les défenseurs de la privatisation, Les banques publiques sont souvent perçues comme

moins performantes en raison de lourdeurs administratives, de la bureaucratie et d'une faible orientation vers le profit. Pour y remédier, la privatisation est alors perçue comme un moyen de garantir une meilleure allocation des ressources dans l'économie, d'optimiser la gestion des risques et d'améliorer la rentabilité ainsi que la productivité des banques.

- **Réduction du poids de l'État et des déficits publics.** Le recours à la privatisation des banques publiques permet de générer, pour l'État, des recettes financières lui permettant de financer son budget, de réduire le poids de sa dette et de financer d'autres secteurs prioritaires.
- **Favoriser la concurrence et l'intégration internationale.** Si les secteurs bancaires dominés par les banques publiques sont le plus souvent moins concurrentiels et relativement fermés sur eux-mêmes, la privatisation bancaire permet alors de créer un environnement concurrentiel susceptible de réduire les coûts de financement de l'économie (ménages et entreprises). D'autre part, elle peut constituer une source de diversification des produits et services bancaires offerts à la clientèle et, surtout, un véritable levier d'incitation à l'innovation.
- **Renforcer l'attractivité des IDE et moderniser la gouvernance bancaire.** Étant donné que les banques publiques ne sont pas toujours guidées par la rentabilité et la performance, l'attractivité des investisseurs étrangers est souvent difficile. L'ouverture du capital de ces entreprises permet aux investisseurs étrangers de participer à leur capital, de faciliter les partenariats stratégiques avec des groupes internationaux et, par-là, d'attirer d'autres investisseurs étrangers. La privatisation de ces banques permet, d'un autre côté, d'instaurer une nouvelle logique managériale fondée sur l'efficacité et orientée vers la performance.

3. DE LA GOUVERNANCE DES BANQUES

Au-delà de la simple opération de transfert de propriété, la privatisation entraîne également des changements profonds dans les modes de gouvernance des banques, en introduisant de nouveaux mécanismes de contrôle, de gestion et de prise de décision.

2.1. Définition et caractéristiques

La gouvernance des banques désigne l'ensemble des règles, des mécanismes et des pratiques qui encadrent la manière dont les établissements bancaires sont dirigés et contrôlés à la fois par la direction générale et le conseil d'administration ainsi que par les autres parties prenantes. Elle définit la répartition des responsabilités entre les différents acteurs (actionnaires, conseil d'administration, direction générale et organes de contrôle) afin d'assurer une gestion efficace, transparente et responsable.

... quels sont ses dimensions ?

La gouvernance des banques est appréhendée sous deux dimensions : la gouvernance interne et la gouvernance externe (Elderson, 2022). L'efficacité de ces deux dimensions réside dans leurs capacités à résoudre les conflits d'intérêts entre les insiders et les outsiders de la banque et à réduire l'émergence des risques auxquels sont exposées les banques.

Les dimensions de la gouvernance	
Gouvernance interne Mode d'administration de la banque	Les organes de gouvernance, notamment le conseil d'administration, la direction générale et les comités spécialisés (audit, risques, conformité), jouent un rôle déterminant dans l'orientation des décisions stratégiques et le contrôle des activités. Ils assurent la mise en œuvre des normes prudentielles en les traduisant en politiques internes, procédures opérationnelles et dispositifs de contrôle adaptés.
Gouvernance externe Réglementation prudentielle	En effet, le comportement opérationnel des banques est largement guidé par le cadre réglementaire en vigueur, lequel est principalement défini par la réglementation prudentielle. Celle-ci fixe des normes strictes en matière de gestion des risques, de solvabilité et de liquidité, inspirées notamment des travaux du Comité de Bâle. Ainsi, les décisions quotidiennes des banques, qu'il s'agisse de l'octroi de crédits, de la gestion des portefeuilles ou de la prise de risques, sont encadrées par ces exigences réglementaires.

2.2. Pourquoi faut-il bien gouverner les banques ?

La gouvernance joue un rôle fondamental dans le fonctionnement et la stabilité du système financier, en particulier dans le secteur bancaire. Elle constitue un ensemble de mécanismes qui encadrent la prise de décision, le contrôle et la gestion des institutions financières, afin d'assurer leur efficacité et leur sécurité.

Compte tenu de ce qui a été évoqué dans le chapitre introductif, les banques sont des établissements qui gèrent les ressources financières des agents économiques, notamment les dépôts des clients. Ainsi, la protection des déposants constitue un enjeu central de l'intermédiation bancaire. Par ailleurs, le rôle essentiel que jouent les banques dans le financement de l'économie, combiné à leur fragilité intrinsèque, fait de la stabilité de chaque établissement, ainsi que de celle du système bancaire dans son ensemble, une priorité absolue. Ceci-dit, la bonne gouvernance des banques. La bonne gouvernance bancaire permet alors :

- **Renforcer la solidité financière.** La bonne gouvernance des banques joue un rôle central dans le renforcement de leur contribution à l'économie, grâce à l'amélioration des modes de direction, de contrôle et d'encadrement. Elle agit ainsi directement et positivement sur la stabilité du système financier. Par définition les banques sont des acteurs qui manipulent d'énormes volumes d'argent qui dans la plupart des cas ne leur appartient pas, et des preneurs de risques sur le marché. De mauvais contrôles ou des prises de risques excessives de la part de ces banques les rendent moins vulnérables et fortement exposées aux crises.
- **Protection des déposants.** L'argent que les gens déposent à la banque n'est pas simplement placé dans les coffres de la banque, il est réaffecté, soit sous forme de crédits aux agents qui éprouvent un besoin, ou encore sous forme d'investissement en capital. Une bonne gouvernance garantit alors aux premiers que leur argent est géré prudemment et reste accessible.

- **Lutte contre les pratiques malsaines** : la transparence et la bonne gouvernance des banques est souvent désigné comme un moyen d'éviter certaines opérations telles que le blanchiment d'argent, la corruption et les conflits d'intérêts. Pour ce faire, les banques sont alors dotées de mécanismes clairs de supervision et de responsabilité permettent de limiter ces dérives et de garantir que les banques respectent les lois et les normes éthiques.
- **Renforce la confiance des usagers.** Sans confiance, les clients retirent leurs fonds, les investisseurs se retirent, et cela peut déclencher des crises bancaires. Une gouvernance rigoureuse rassure les marchés et les citoyens.

2.3. Qui sont les acteurs de la gouvernance bancaire ?

Les acteurs de la gouvernance bancaire constituent un système complémentaire et interdépendant : certains assurent la prise de décision stratégique et opérationnelle, d'autres exercent des fonctions de contrôle interne, tandis que des parties externes veillent à la supervision et à la régulation du secteur.

2.3.1. Les acteurs dirigeants

Les acteurs dirigeants regroupent les organes internes chargés de la prise de décision au sein de la banque. Ils comprennent principalement le conseil d'administration et la direction générale.

- **Le conseil d'administration.** Le conseil d'administration dans la banque constitue l'organe central de gouvernance chargé de définir les orientations stratégiques de la banque notamment en matière de prise de risques. Il veille à sa bonne gestion de la banque en contrôlant les actions de la direction générale et en s'assurant que les décisions prises sont conformes aux objectifs fixés ainsi qu'aux exigences réglementaires. Il joue également un rôle essentiel dans la gestion des risques, la protection des intérêts des actionnaires et le respect des principes de bonne gouvernance. Il est géré par un président directeur général (PDG). Définition des orientations de la banque et matière de gestion de risque ;
- **La direction générale.** Elle constitue l'organe exécutif de la banque, chargé de la gestion opérationnelle et de la mise en œuvre des orientations stratégiques définies par le conseil d'administration notamment en matière de prises et de gestion des risques. Elle assure la conduite quotidienne des activités, prend les décisions de gestion courante et veille au bon fonctionnement de l'établissement, tout en respectant les règles internes et les exigences réglementaires. La mise en œuvre des orientations définies par le CA : gestion de risque et opérations au jour le jour.

2.3.2. Les acteurs de contrôle interne

- **L'audit interne.** Une fonction indépendante au sein de la banque, chargée d'évaluer l'efficacité des dispositifs de contrôle interne, de gestion des risques et de gouvernance. Il vérifie la conformité des opérations aux procédures internes et aux réglementations en vigueur, identifie les dysfonctionnements éventuels et formule des recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'établissement. Il constitue ainsi un outil essentiel pour renforcer la transparence, la sécurité et la performance de

la banque. Elle est assurée par des auditeurs totalement indépendant des activités opérationnelles.

- **La gestion des risques.** Une fonction essentielle au sein de la banque, chargée d'identifier, d'évaluer et de surveiller les différents risques auxquels l'établissement est exposé, tels que le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel ou encore le risque de liquidité. Elle met en place des outils et des procédures permettant de limiter ces risques et d'assurer la stabilité financière de la banque, tout en veillant au respect des exigences réglementaires. La gestion des risques est assurée principalement par une structure dédiée appelée la fonction de gestion des risques, souvent dirigée par un responsable des risques (Risk Manager).
- **La conformité.** Cette fonction est assurée par un service spécialisé chargé de veiller au respect des lois, des règlements et des normes professionnelles applicables à l'activité bancaire. Elle s'assure que toutes les opérations de la banque respectent les exigences légales et réglementaires, notamment en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la protection des clients. La fonction conformité joue également un rôle de prévention en identifiant les risques juridiques et en sensibilisant les employés aux bonnes pratiques.

2.3.3. Les acteurs de contrôle externe

Les acteurs de contrôle externe désignent l'ensemble des institutions et organismes indépendants de la banque qui assurent une surveillance, une évaluation et un encadrement de ses activités.

- **La banque centrale.** Elle est au cœur de la gouvernance bancaire en tant qu'autorité externe indépendante.
- **Les autorités de régulation et de supervision internationales.** Des institutions chargées d'encadrer, de surveiller et de coordonner le fonctionnement du système financier à l'échelle mondiale.
- **Les auditeurs externes.** Des professionnels indépendants chargés de vérifier et d'évaluer la régularité, la sincérité et la fiabilité des états financiers d'une banque.
- **Les agences de notation.** Les agences de notation sont des institutions indépendantes qui évaluent la capacité d'une banque en tant qu'emprunteur à honorer ses engagements financiers (Moody's, Standard & Poor's). Leur fonction est d'attribuer une note de crédit qui reflète le niveau de risque engagé.

Objectifs pédagogiques :

Ce chapitre permet de comprendre le pourquoi de la réglementation bancaire de Bâle. Il a également pour objectif de définir clairement les principaux accords de Bâle, ainsi que les principes pruden­tiels qui encadrent l'activité des établissements bancaires à l'échelle internationale. Il s'attache à présenter les différentes évolutions des accords de Bâle (Bâle I, Bâle II et Bâle III), leurs objectifs et leurs modalités d'application.

La réglementation des banques désigne l'ensemble des règles juridiques, financières et institutionnelles qui encadrent l'activité des établissements bancaires afin d'assurer leur stabilité, protéger les déposants et garantir le bon fonctionnement du système financier. Elle constitue un élément central de l'organisation économique moderne, dans la mesure où les banques jouent un rôle clé dans le financement de l'économie et la circulation de la monnaie.

Cette réglementation repose d'abord sur un cadre international largement influencé par les travaux du Comité de Bâle, qui élabore des normes prudentielles communes. Ces normes, notamment issues des accords de Bâle II et III, imposent aux banques de respecter des exigences strictes en matière de fonds propres, de gestion des risques et de liquidité. L'objectif est de renforcer leur capacité à absorber les chocs financiers et à éviter les crises systémiques.

1. PRESENTATION DE LA RÉGLEMENTATION PRUDENTIELLE

Parallèlement aux transformations financières internationales et à leurs répercussions sur l'activité bancaire, le processus de globalisation financière s'est accompagné d'une évolution des formes et de la nature des cadres de régulation dans lesquels opèrent les banques. Celles-ci sont désormais soumises à des dispositifs de régulation principalement fondés sur une approche prudentielle. Dans ce cadre, les régulateurs placent au cœur de leur démarche le principe de maîtrise et d'encadrement des risques auxquels ces institutions sont exposées. C'est dans cet esprit que le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire s'est efforcé, tout au long de ce processus, de promouvoir les meilleures conditions de stabilité financière, tout en veillant à préserver la liberté des banques dans l'exercice de leurs activités, loin d'une régulation excessivement contraignante ou répressive.

1.1. Qu'est-ce que la réglementation prudentielle ?

Selon l'économiste américain, Frédéric Mishkin, la réglementation bancaire désigne l'ensemble de restrictions imposées aux banques et institutions financières afin de réduire les risques systémiques et de protéger les déposants. Pour

1.2. Pourquoi faut-il réglementer le secteur bancaire ?

En raison de leur importance pour l'économie, d'une part, et le caractère relativement fragile et sensible de la fonction d'intermédiation que celles-ci exercent dans l'économie, la réglementation du secteur bancaire est alors rendue plus qu'indispensable. Cette réglementation permet alors de :

- Se couvrir contre les crises financières.
- Sécuriser les déposants
- Assurer la stabilité financière

2. LA REGLEMENTATION BALOISE : LES ACCORDS DE BALE

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB/BCBS) rassemble les autorités de régulation prudentielle ainsi que les banques centrales des pays membres du Groupe des vingt élargi. Ses réunions se tiennent de manière régulière au sein de la Banque des règlements internationaux, qui constitue son cadre institutionnel permanent.

Dès le début de la décennie 80, le CBCB s'est concentré sur l'orientation des nouvelles politiques de régulation vers des approches, de plus en plus, fondées sur la supervision, la discipline du marché et la conduite par la prudence. Dans le cadre de ces approches, la régulation adoptée est essentiellement axée sur la notion de l'adéquation des fonds propres comme exigence pour l'exercice de la profession bancaire (*réglementation des fonds propres*). Pour cela, il fait de la stabilité du système bancaire et de l'égalité des conditions de concurrence, dans un contexte de marché, ses préoccupations fondamentales. Les processus de négociation au sein de ce comité ont conduit, depuis son installation, vers la définition de trois accords successifs. Ils sont habituellement présentés sous forme d'accords de Bâle I, Bâle II et Bâle III.

2.1. Les accords de Bâle I.

Les accords de Bâle I sont élaborés autour d'un certain nombre de mesures et d'exigences minimales que les banques doivent satisfaire. Ils sont composés de quatre éléments essentiels : la définition des fonds propres ; le ratio de fonds propres global pondéré par rapport aux risques ; les coefficients de pondération des risques sur l'actif individuel et la transformation des actifs hors bilan en actifs pondérés en fonction des risques. Ceci dit, les banques doivent, d'abord, assurer la condition de l'exigence d'un certain niveau global de fonds propres qu'elles auront à constituer pour l'exercice de leur activité. Cette mesure vise, comme objectif, une meilleure liaison des normes de fonds propres aux risques effectifs qu'encourent les banques sur leurs engagements.

En somme, le CBCB, dans le cadre de ses accords, optait pour l'instauration d'un rapport minimal entre les fonds propres détenus par la banque et ses engagements pondérés en fonction des risques qui leurs sont associés.

L'incitation à la limitation des prises de risques excessives et l'assurance d'un environnement financier adéquat et plus stable doit passer nécessairement par l'adoption d'un coefficient minimum de capital dont les banques doivent disposer proportionnellement au risque de crédit pour les opérations du bilan (risque de liquidité) et au risque lié aux crédits par signatures, aux positions en devises (risque de taux de change) et au taux d'intérêt pour les activités hors-bilan.

A cet effet, le CBCB oblige les banques à proportionner, à hauteur de 8% minimum, leurs actifs pondérés au degré des risques qu'ils encourent (engagements de crédit) à leurs fonds propres réglementaires (de base et complémentaires). Il s'agit plus précisément, pour une banque, de détenir un ratio de capitaux propres K (*Ratio Cooke*) pour lequel l'échelle de

pondération, comprise entre 0 et 100, est simplifiée au maximum. Cinq coefficients sont uniquement identifiés et considérés comme étant valables pour l'ensemble des actifs de la banque : 0, 10, 20, 50 et 100%. La norme minimale est présentée comme suit :

$$\text{Ratio Cooke } K = \frac{\sum \text{Fondspropres de base+Quasi-capital}}{\sum_i^n \text{Engagements de crédit}} \geq 8\%$$

Mais, ,,,,,,

Parallèlement à l'avènement des nouvelles approches d'intermédiation et au développement des opérations et des instruments bancaires et financiers (les produits dérivés en tête), les normes prudentielles issues du comité de Bâle I semblent être insuffisantes pour une couverture saine des systèmes bancaires. Cela a permis aux accords initiaux de subir, dès le milieu des années 1990), des modifications importantes.

Le ratio Cooke devient alors :

$$\text{Ratio Cooke } K = \frac{\sum \text{Fondspropres de base+Quasi-capital}}{\sum (\text{Risques de crédit} + \text{Risques de marché})} \geq 8\%$$

2.2. Les accords de Bâle II

Les accords de Bâle II complètent Bâle I en renforçant le contrôle prudentiel et la transparence financière afin d'assurer une meilleure stabilité du système bancaire. Ils prennent en compte, en plus des risques de crédit et de marché, de nouveaux risques pouvant entraîner des pertes pour les banques. Ces accords privilégient davantage le renforcement des méthodes internes d'évaluation et de contrôle, en mettant l'accent sur une meilleure identification et gestion des risques réellement supportés par les banques.

Avec Bâle II, la régulation bancaire ne se limite plus aux exigences minimales de fonds propres ; elle s'étend également à la transparence et à la supervision bancaire. Ces réformes reposent ainsi sur trois piliers complémentaires [CBCB (2006)] : *les exigences minimales de fonds propres, processus de surveillance prudentielle* et de la *discipline de marché*.

2.2.1. Le pilier 1 : Les exigences minimales de fonds propres

Le premier pilier de Bâle II fixe les modalités de calcul des exigences minimales de fonds propres destinées à couvrir les risques de crédit, de marché et opérationnels auxquels les banques sont exposées. Ce pilier a pour objectif d'adapter les fonds propres des banques aux risques qu'elles prennent réellement. Il définit les règles de solvabilité des banques et représente, de ce fait, l'élément principal de la réglementation de Bâle II.

L'accord de Bâle II maintient l'exigence d'un ratio minimum de solvabilité de 8 % des fonds propres réglementaires. Toutefois, des changements importants ont été apportés au calcul de ce ratio, notamment concernant les méthodes de pondération des risques, la nature des actifs

pris en compte, les types de risques couverts ainsi que l'impact des facteurs liés à l'environnement non financier de la banque.

L'ensemble de ces modifications a donné naissance au nouveau ratio de solvabilité qui est désormais dénommé ratio Mc Donough (K).

$$K = \frac{\Sigma \text{Fondspropres de base + Quasi - capital}}{\sum \left(\begin{array}{l} \text{Risques de crédit} \\ (85\%) \end{array} + \begin{array}{l} \text{Risques de marché} \\ (5\%) \end{array} + \begin{array}{l} \text{Risques operationnels} \\ (10\%) \end{array} \right)} \geq 8\%$$

Pour chaque type de risque supporté par la banque, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire recommande plusieurs méthodes de calcul plus ou moins adaptées [CBCB, 2006].

Type de risque	Approche adoptée
<p><u>Risque de crédit</u></p> <p><i>Le risque de pertes qu'un emprunteur ne rembourse pas sa dette.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Approche standardisée La banque utilise les notations attribuées par les agences de notation externes (sous forme de <i>ratings</i>) pour évaluer le risque de non remboursement des emprunteurs. • Approche fondée sur les notations internes (IRB) la banque, pour calculer les pondérations en matière de risque associé à chaque type de preneur de crédit, exploite sa propre base de données qu'elle a constituée elle-même sur son portefeuille de clientèle. Pour reprendre la formulation rapportée par le comité de Bâle II, ces méthodes sont présentées sous forme de : <i>International rating-based approach (IRB)</i>. Dans ce cas, le CBCB préconise l'utilisation de deux types d'approches : IRB de base et IRB avancée.
<p><u>Risque de marché</u></p> <p><i>Le risque de pertes provenant de la variation des prix, taux d'intérêt, taux de change ou cours des actifs financiers.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Approche standardisée Les exigences en capital sont déterminées à partir de règles établies par les autorités prudentielles. Celles-ci fixent des coefficients de pondération applicables aux différents actifs et opérations de la banque selon leur niveau de risque. Plus le risque est élevé, plus le montant de fonds propres exigé est important. • Approche fondée sur les modèles internes La banque utilise ses propres outils statistiques pour mesurer les risques de marché, notamment la méthode de la Value at Risk (VaR). Ces modèles permettent d'estimer les pertes potentielles susceptibles d'être subies dans des conditions normales de marché. Toutefois, leur utilisation est soumise à l'approbation et au contrôle des autorités prudentielles afin de garantir leur fiabilité et leur conformité aux exigences réglementaires.
<p><u>Risque Opérationnel</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Approche indicateur de base (BIA) Le calcul des exigences de fonds propres couvrant ce risque est élaboré sur la base de l'application d'un pourcentage fixe, de 15%, au produit bancaire annuel brut moyen et positif des trois dernières années. • Approche standardisée (TSA)

<p><i>Le risque de pertes résultant de processus internes inadéquats ou défaillants, d'erreurs humaines, de systèmes défaillants ou d'événements externes.</i></p>	<p>Les activités de la banque sont réparties en plusieurs lignes métiers, telles que la banque de détail, la banque commerciale ou les services de paiement. À chaque activité est appliqué un coefficient spécifique reflétant son niveau de risque, ce qui permet de déterminer le montant des fonds propres que la banque doit détenir pour couvrir les pertes opérationnelles potentielles.</p> <p>• Approche de mesure avancée (AMA) L'estimation des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel est assurée au moyen des données internes que la banque elle-même doit constituer au cours de l'exercice de son métier.</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2.2.2. Le pilier 2 : Processus de surveillance prudentielle.

Ce pilier est consacré aux principes de surveillance et de contrôle des établissements bancaires. Sa mise en œuvre par le CBCB, comme un dispositif devant accompagner et renforcer les procédures d'évaluation et de gestion des exigences de fonds propres, vise une plus grande rigueur en matière de la définition des conditions de contrôle et de surveillance des établissements bancaires [CBCB (2006)]. Il comporte un ensemble de recommandations préconisées par le comité aux autorités nationales en vue de disposer d'un certain nombre d'outils, lui permettant de s'assurer de la bonne conduite des établissements bancaires quant à l'évaluation et à la gestion des risques auxquels ils sont confrontés. Ces outils permettraient également la définition des techniques de l'évaluation de leurs exigences de fonds propres conformément aux recommandations préconisées dans le cadre du premier pilier. Dans cette optique, le CBCB insiste sur le rôle important que doit jouer l'autorité de contrôle en matière de l'évaluation, par les banques, de la qualité interne de leurs besoins en fonds propres en fonction des risques encourus et d'intervenir si nécessaire [CBCB (2006), p.223].

Objectif : renforcer la supervision par les autorités bancaires.

- L'examen du processus d'évaluation interne des risques par la banque
- La possibilité pour le superviseur d'exiger plus de capital que le minimum réglementaire
- Une évaluation plus qualitative de la gestion des risques

2.2.3. Le pilier 3 : la discipline de marché.

Les accords de Bâle II reposent également sur le principe de transparence et sur l'obligation pour les banques de publier des informations financières fiables et de qualité. Ces informations concernent notamment la composition de leurs actifs, les risques auxquels elles sont exposées ainsi que les méthodes utilisées pour les gérer.

Selon le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (2006), le troisième pilier complète les exigences minimales de fonds propres (pilier 1) et le processus de surveillance prudentielle (pilier 2). Il vise à renforcer la discipline de marché grâce à une meilleure communication financière. Les banques doivent ainsi fournir aux acteurs du marché des informations essentielles sur leurs fonds propres, leurs niveaux de risque, leurs méthodes d'évaluation et l'adéquation de leurs fonds propres par rapport aux risques encourus.

Objectif : améliorer la **transparence** et permettre au marché de mieux évaluer les banques. Les banques doivent publier davantage d'informations sur :

- Leur niveau de capital
- Leur gestion des risques
- Leurs expositions par type de risque
- Leur méthodologie de calcul

2.3. Un système de régulation défaillant

La survenue et la propagation de la crise financière internationale (crise des *subprimes*) sont souvent présentées, ces dernières années, comme l'une des principales conséquences des insuffisances des accords de Bâle II dans la garantie d'un système bancaire solide et stable.

Les facteurs expliquant cette défaillance, analysés ici sous forme de critiques, peuvent être regroupés en deux catégories principales. La première concerne les critiques d'ordre macroprudentiel, tandis que la seconde porte sur les limites du cadre microprudentiel.

Les facteurs d'ordre macro-prudentiel	Les facteurs d'ordre micro-prudentiel
<ul style="list-style-type: none">• La non prise en compte du phénomène de la pro-cyclicité• La non prise en compte du caractère systémique du risque	<ul style="list-style-type: none">• La non prise en compte du risque de liquidité• L'insuffisance du périmètre de couverture de la régulation prudentielle• L'insuffisance de la prise en compte des piliers I et II• L'insuffisance des fonds propres

En raison de toutes ces insuffisances, les dispositifs des accords de Bâle II ont été jugés inefficaces avant même leur application complète prévue en 2007. Le déclenchement de la Crise des subprimes a ensuite mis en évidence la nécessité de mettre en place une nouvelle architecture réglementaire, fondée sur les causes mêmes de cette crise.

3. **LES ACCORDS DE BALE III.**

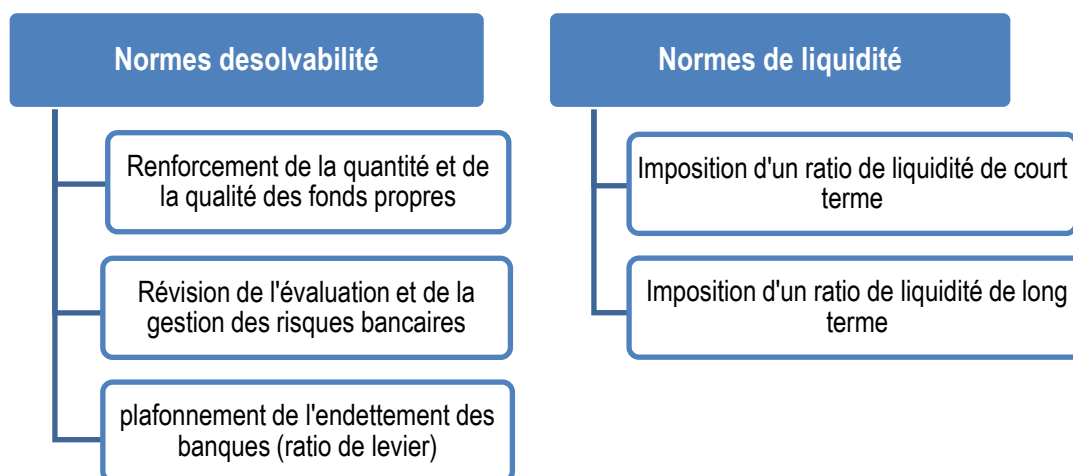
Compte tenu de ce qui précède, les régulateurs réunis dans le cadre du G20, en plus de la mise en place de solutions conjoncturelles face à la crise, ont été amenés à réfléchir à de nouveaux mécanismes visant à renforcer la stabilité du système financier. Le nouveau dispositif réglementaire baptisé Bâle III est ainsi conçu sur deux approches fondamentales [CBCB (2010)]: *la conception micro et macro prudentielles.*

3.1. La conception micro-prudentielle

La dimension micro-prudentielle de Bâle III vise à renforcer la solidité de chaque banque afin de réduire le risque de faillite. Elle s'inscrit dans la continuité de Bâle II, mais avec des exigences plus strictes. Les évolutions introduites se traduisent à la fois par la révision de

certaines paramètres issus de Bâle II et par l'ajout de nouveaux outils prudentiels, introduits pour la première fois dans le cadre bâlois [CBCB, 2010-2011].

Schéma. Structuration de la dimension micro-prudentielle de Bâle III



Source : R. Lalali (2016), p.

Les premières mesures ont visé à renforcer la solvabilité des établissements bancaires (pilier I). Elles ont consisté à revoir les règles de calcul et la composition des fonds propres exigés, afin de garantir une meilleure capacité d'absorption des pertes liées aux différents engagements des banques.

La structure des fonds propres est organisée autour de deux catégories principales [CBCB (2011)] : les fonds propres de base (Tier 1 ou T1) et les fonds propres additionnels (Tier 2 ou T2).

Tableau 3.5. Composition des fonds propres de base (T1)

Actions ordinaires et assimilées (AOA)	Autres éléments (AE) de T1
<ul style="list-style-type: none"> • Actions ordinaires (AO) émises par la banque ; • Primes liées au capital résultant de l'émission des AOA ; • Bénéfices non distribués ; • Encours accumulés d'autres revenus généraux et des autres réserves publiées ; • AO émises par les filiales consolidées de la banque et détenues par des tiers ; • Ajustements réglementaires appliqués au calcul des AOA. 	<ul style="list-style-type: none"> • Instruments émis par la banque et non incorporés dans les AOA ; • Primes liées au capital résultant de l'émission des instruments compris dans les autres éléments de T1 ; • Instruments émis par les filiales consolidées de la banque et détenus par des tiers et qui ne font pas partie des AOA ; • Ajustements réglementaires appliqués au calcul des autres éléments de T1.
$x1 = \frac{AOA}{\text{Actifs ponderés}} \geq 4,5\% \dots \dots \dots 16$	$x2 = \frac{AOA + AE}{\text{Actifs ponderés}} \geq 6\% \dots \dots \dots 17$

Source : R. Lalali (2016), p.

Concernant la deuxième composante, c'est-à-dire les fonds propres additionnels (FPA-T2), elle est essentiellement composée de fonds orientés pour l'absorption des pertes en cas de liquidation.

$$x_3 = \frac{\text{FPA} - \text{T1}}{\text{Actifs ponderés}} \geq 2\%$$

Au titre des deux principales composantes des fonds propres (Tier 1 et Tier 2), telles que formalisées (x1, x2, x3), les banques doivent maintenir en permanence un ratio de solvabilité minimal de 8 %.

$$X(x_1, x_2, x_3) = \frac{\text{AOA} + \text{AE} + \text{FPA} - \text{T2}}{\text{Actifs ponderés}} \geq 8\%$$

En plus de cette exigence, le CBCB a introduit de nouvelles mesures destinées à être utilisées comme solutions supplémentaires en période de vulnérabilités économiques et financières.

... Coussin de conservation des fonds propres-CCFP

Le CCFP est un supplément de fonds propres que les banques doivent détenir en plus du minimum réglementaire. Il est constitué sur la base d'un portefeuille d'actions ordinaires et de réserves de T1 et ce, après application des déductions nécessaires. Ces banques doivent, à ce titre, garantir un ratio de couverture de 2,5% au titre de ce nouveau matelas [CBCB (2011), p. 60].

Les banques sont alors obligées de satisfaire un ratio de couverture des risques au titre des AOA (x1) de l'ordre de 7% et une exigence de couverture totale au titre des fonds propres de 10,5%.

... Effet de levier

Il s'agit ici de l'instauration d'un mécanisme de plafonnement du recours des banques à l'endettement pour augmenter la rentabilité de leurs capitaux propres (effet de levier) [CBCB (2011, p. 67)].

Les banques doivent respecter un ratio de levier, calculé indépendamment des risques encourus et des exigences de fonds propres. Mis en place dans le cadre de Bâle III, ce ratio vise à limiter la croissance excessive du bilan et à réduire le recours abusif à l'effet de levier, notamment en période de fragilité économique et financière. Il contribue ainsi à renforcer la capacité des banques à absorber les pertes.

le CBCB exige aux banque un ratio de levier minimum qui rapporte les fonds propres de base (T1) au total des expositions brutes de bilan et de hors bilan de 3% (le total des expositions ne doit pas dépasser 33 fois le capital T1).

$$\text{Effet de levier} = \frac{\text{AOA} + \text{AE}}{\text{Expositions brutes de bilan et hors-bilan}} \geq 3\%$$

... La prise en compte du risque de liquidité

La prise en compte du risque de liquidité consiste à évaluer la capacité d'une banque à honorer ses engagements à court terme sans subir de pertes importantes. Dans le cadre de Bâle III, ce risque est mieux encadré afin de s'assurer que les banques disposent de suffisamment de liquidités pour faire face à des situations de crise.

L'objectif est d'aller vers l'harmonisation des normes de liquidité à l'échelle internationale et ce, à travers l'institution de deux exigences minimales en matière de liquidité : un ratio de liquidité à court terme (*LCR : Liquidity coverage ratio*) et un ratio structurel de liquidité à long terme (*NSFR : Net stable funding ratio*).

A travers LCR, les banques sont tenues de satisfaire, en permanence, la condition de dépôt d'une réserve d'actifs liquide de haute qualité (ALHQ) nécessaire pour pouvoir couvrir au moins la totalité des sorties nettes de trésorerie sur une période de choc de 30 jours.

$$\text{Ratio LCR} = \frac{\text{ALHQ}}{\text{Sorties nettes de capitaux dans les 30 jours à venir}} \geq 100\%$$

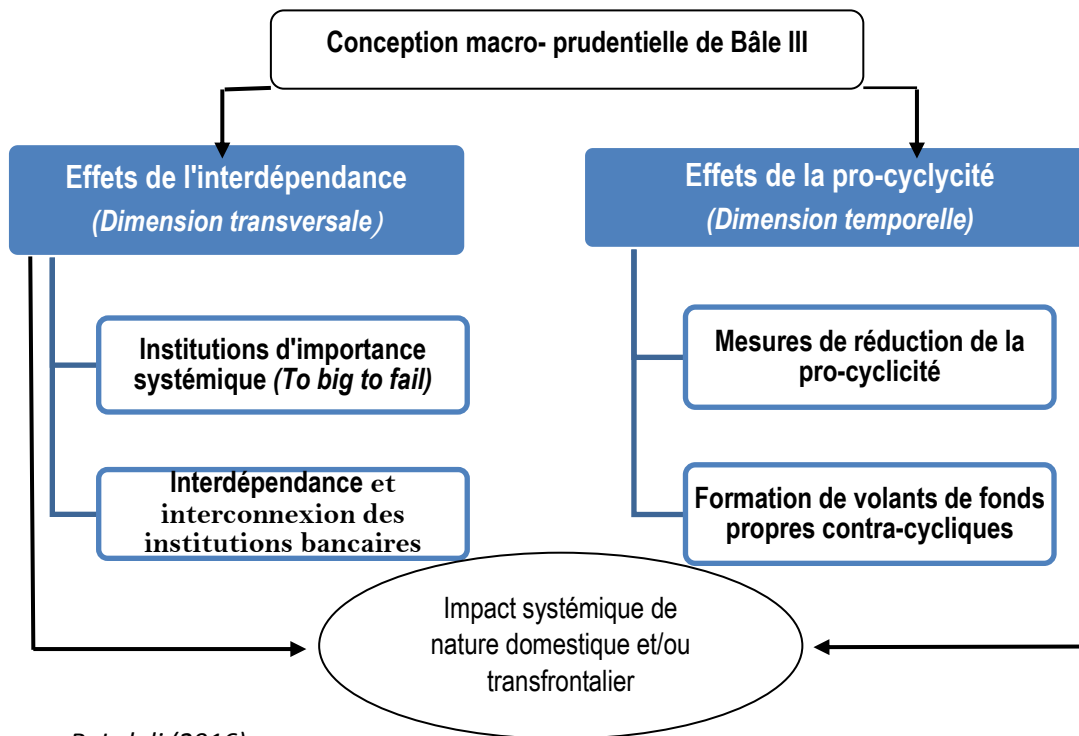
A travers *NSFR*, les banques seront, alors, obligées de satisfaire, en permanence, un ratio des financements stables disponibles rapporté aux financements stables exigés pour une année et plus égal ou supérieur à 100%.

$$\text{Ratio NSFR} = \frac{\text{financement stable disponible}}{\text{financement stable exigé à plus d'une année}} \geq 100\%$$

3.2. La conception macro-prudentielle

La dimension macro-prudentielle vise non plus seulement la solidité des banques prises individuellement, mais la stabilité du système financier dans son ensemble. Les mesures préconisées dans ce cadre sont orientées dans l'objectif de pallier aux défaillances liées à la mauvaise prise en compte des effets du risque systémique et de ceux de l'interdépendance et de l'interconnexion entre les institutions bancaires.

Schéma 3.5. La structuration de l'approche macro-prudentielle de Bâle III



Source :R. Lalali (2016).

... le coussin de fonds propres contracyclique-CFPCC

C'est dans l'objectif de lutter contre les effets négatifs liés au phénomène de la contracyclicité que le CBCB a institué un CFPCC qui doit être constitué sur la base d'un portefeuille d'actions ordinaires supplémentaires.

La constitution du CFPCC doit être élaborée autour de la fourchette allant de 0% à 2,5% des actifs pondérés des risques de l'établissement [CBCB (2011), p. 64]. En d'autres termes, les banques doivent conserver, sous forme de réserves, une partie de leur capital (de 0% à 2,5%) au cours des périodes d'euphorie financière et ce, pour se couvrir contre les effets de retournement de situations (de survenance des situations de contraction).

Ceci dit, l'exigence de couverture totale au titre des fonds propres peut être relevée à 13%.

$$\text{Exigence de fonds propre} = [4,5\%(\text{AOA})+1,5\%(\text{AE})+2\%(\text{T2})+2,5\%(\text{CCFP})+2,5\%(\text{CFPCC})]$$

... les institutions d'importance systémique ;

Le suivi du risque systémique et des institutions financières d'importance systémique consiste à surveiller les établissements dont la défaillance pourrait provoquer des effets en chaîne sur l'ensemble du système financier. Dans le cadre de Bâle III, une attention particulière est accordée à ces institutions afin de limiter les risques de contagion et de préserver la stabilité du système bancaire global.

... Interdépendance et interconnexion des banques

L'interdépendance et l'interconnexion des banques désignent les liens financiers étroits entre les établissements bancaires, notamment à travers les prêts interbancaires, les marchés financiers et les expositions communes. Dans le cadre de Bâle III, cette forte connectivité est prise en compte car elle peut amplifier les risques de contagion en cas de défaillance d'un établissement, menaçant ainsi la stabilité du système financier dans son ensemble.

Objectifs pédagogiques :

Ce chapitre a pour objectif de permettre aux étudiants de comprendre les fondements, les mécanismes ainsi que les enjeux liés au développement des banques à distance. Il vise également à définir clairement les principales formes de services bancaires dématérialisés, ainsi que les principes organisationnels et technologiques qui encadrent l'activité des banques opérant à distance, à l'échelle nationale et internationale.

Il s'attache à présenter les différentes évolutions des banques à distance, depuis les services bancaires en ligne jusqu'aux banques 100 % digitales, en mettant en évidence leurs objectifs, leurs avantages, leurs limites ainsi que leurs modalités de fonctionnement.

L'évolution récente des systèmes bancaires s'inscrit dans une dynamique plus large de transformation numérique des économies contemporaines. Le secteur bancaire, longtemps structuré autour de l'agence physique comme lieu central de production et de distribution des services financiers, connaît depuis plusieurs décennies une recomposition progressive de ses modes de fonctionnement. Cette évolution ne se limite pas à l'introduction d'outils technologiques dans les pratiques existantes ; elle traduit une reconfiguration plus profonde de l'intermédiation financière, marquée par la montée en puissance des canaux digitaux et la réduction de la dépendance à la présence physique des clients.

Ce chapitre propose ainsi d'analyser les banques à distance dans leur globalité, en revenant d'abord sur leur définition et leur évolution historique, puis sur leurs principales formes contemporaines. Il mettra ensuite en évidence leurs avantages économiques et organisationnels, avant d'examiner de manière critique leurs limites et les risques associés à leur diffusion. L'objectif est de comprendre dans quelle mesure ces nouveaux dispositifs contribuent à redéfinir les contours du système bancaire contemporain, entre gain d'efficacité, transformation des usages et nouvelles vulnérabilités.

1. MUTATIONS NUMÉRIQUES ET ÉMERGENCE DES BANQUES À DISTANCE

La transformation numérique du système bancaire constitue l'un des phénomènes les plus structurants de l'évolution récente des économies contemporaines. Elle ne se limite pas à une simple modernisation des outils de gestion ou à l'introduction de technologies nouvelles dans les processus existants. Elle correspond à une recomposition plus profonde de l'architecture même de l'activité bancaire, affectant simultanément les modes de production des services financiers, les canaux de distribution, ainsi que la nature de la relation entre les banques et leurs clients.

Historiquement, le modèle bancaire reposait sur une forte centralité de l'agence physique. L'accès aux services financiers nécessitait une présence directe du client, une interaction avec un conseiller et une matérialité des opérations. Ce modèle, longtemps dominant, assurait une forme de contrôle, de sécurisation et de personnalisation des services. Toutefois, il présentait également des limites importantes en termes de coûts, d'accessibilité géographique et de flexibilité temporelle. Pour y remédier, et profitant des transformations numériques qui ne cessent de croître, le modèle des banques à distance est alors proposé comme une alternative.

1.1.Définition et typologie des banques à distance

... Définition

La banque à distance désigne l'ensemble des services bancaires accessibles sans nécessité de présence physique du client dans une agence. Elle repose sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, permettant aux clients d'effectuer diverses opérations bancaires à tout moment et depuis n'importe quel lieu.

Ces services incluent notamment la consultation des comptes, les virements, le paiement de factures, la gestion des moyens de paiement, ainsi que la souscription à certains produits bancaires. La banque à distance s'appuie sur différents canaux tels que Internet (banque en ligne), les applications mobiles, les services téléphoniques ou encore les distributeurs automatiques.

Avantages et inconvénients de la banque à distance

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none">• Accessibilité 24h/24 et 7j/7• Gain de temps (pas de déplacement en agence)• Réduction des coûts pour les banques et parfois pour les clients• Rapidité d'exécution des opérations• Innovation et diversité des services (surtout pour les banques mobiles et néo-banques)	<ul style="list-style-type: none">• Risques liés à la sécurité informatique (fraude, piratage)• Dépendance à Internet et aux outils technologiques• Absence de contact humain direct• Difficultés d'utilisation pour certaines catégories de clients (personnes âgées, non familiarisées avec le numérique)• Limitation de certaines opérations complexes nécessitant une présence physique

... Typologie des banques à distance

- **La banque en ligne (e-banking)**
Elle permet aux clients d'accéder à leurs comptes via Internet, généralement à partir d'un ordinateur. Les utilisateurs peuvent consulter leur solde, effectuer des virements, télécharger des relevés ou encore gérer leurs informations personnelles à travers un espace sécurisé.
- **La banque mobile (m-banking)**
Ce type de banque repose sur l'utilisation d'applications mobiles installées sur smartphones ou tablettes. Elle offre des services similaires à la banque en ligne, avec des fonctionnalités supplémentaires comme les notifications en temps réel ou le paiement mobile.
- **La banque par téléphone (télébanking)**
Elle permet d'effectuer certaines opérations bancaires via un appel téléphonique, soit par l'intermédiaire d'un conseiller, soit grâce à des serveurs vocaux interactifs. Ce canal est particulièrement utile pour les clients ayant un accès limité à Internet.
- **Les services via distributeurs automatiques (DAB/GAB)**
Les distributeurs automatiques de billets permettent aux clients de retirer de l'argent,

consulter leur solde, imprimer des relevés ou effectuer certaines opérations simples sans se rendre en agence.

- **Les banques 100 % digitales (néobanques)**

Ces établissements fonctionnent exclusivement à distance, sans réseau d'agences physiques. L'ensemble des services est accessible via des plateformes numériques, offrant une expérience client entièrement dématérialisée.

... De l'évolution de la banque à distance

L'introduction progressive des technologies de l'information et de la communication a amorcé une rupture avec ce schéma traditionnel. Dès les années 1980, les innovations telles que les distributeurs automatiques de billets et les services bancaires par téléphone ont introduit une première forme de délocalisation des opérations bancaires. Ces dispositifs ont permis de dissocier partiellement l'exécution des transactions de la présence physique en agence, amorçant ainsi une logique de dématérialisation.

Dans les années 1990, cette dynamique s'est consolidée avec l'intégration progressive de systèmes informatisés dans la gestion bancaire. Les opérations courantes ont pu être réalisées à distance, tandis que les banques commençaient à structurer des bases de données centralisées permettant un suivi en temps réel des comptes clients. Cette période correspond à une phase de transition, encore hybride, entre la banque traditionnelle et la banque digitalisée.

Le tournant majeur intervient avec la diffusion massive d'Internet au début des années 2000. Les établissements bancaires développent alors des plateformes en ligne sécurisées offrant un accès direct et permanent aux services financiers. Cette évolution transforme profondément la logique de service bancaire, en introduisant la notion de disponibilité continue (24h/24 et 7j/7) et en réduisant fortement les contraintes spatiales et temporelles. Claessens, Glaessner et Klingebiel (2002) montrent que cette mutation contribue à une reconfiguration globale de l'industrie financière, notamment par la réduction des coûts de transaction et l'élargissement des canaux d'intermédiation.

Plus récemment, l'essor des technologies mobiles a accéléré cette transformation en profondeur. La généralisation des smartphones et des réseaux haut débit a permis le développement de services bancaires entièrement accessibles via des applications mobiles. Cette évolution a favorisé l'émergence de nouveaux acteurs, notamment les banques en ligne et les néo-banques, qui proposent des services entièrement dématérialisés, sans infrastructure physique traditionnelle.

Dans ce contexte, la notion de banque à distance prend tout son sens. Elle désigne un modèle dans lequel l'interaction entre le client et l'établissement bancaire ne dépend plus d'une présence physique, mais repose sur des interfaces numériques diversifiées. Cette transformation s'inscrit dans une dynamique plus large de « disruption digitale » du secteur financier, caractérisée par l'entrée d'acteurs technologiques, la désintermédiation partielle des services et la réorganisation des chaînes de valeur bancaires.

2. ÉVOLUTION ET FORMES CONTEMPORAINES DES BANQUES A DISTANCE

Afin de mieux comprendre la structuration progressive des banques à distance, il convient de distinguer les grandes étapes de leur évolution ainsi que la diversification actuelle de leurs formes. Cette décomposition permet de saisir à la fois la logique historique de leur émergence et la complexité de leur configuration contemporaine. Elle met également en évidence le

passage d'un modèle bancaire centralisé vers un écosystème financier, de plus en plus distribué et digitalisé.

2.1. Genèse et évolution historique des banques à distance

Les banques à distance ne sont pas apparues de manière brutale, mais résultent d'un processus progressif d'innovation technologique et organisationnelle qui s'est étalé sur plusieurs décennies. Leur émergence est étroitement liée aux transformations des infrastructures de communication et à l'évolution des systèmes d'information dans le secteur financier.

... Services téléphoniques et développement des DAB

Les premières formes de services bancaires à distance apparaissent dès les années 1980 avec l'introduction des services bancaires par téléphone et le développement des distributeurs automatiques de billets. Ces innovations constituent une première rupture avec le modèle bancaire traditionnel, dans la mesure où elles permettent d'effectuer certaines opérations sans interaction directe avec un conseiller. Elles marquent ainsi une première étape de dématérialisation partielle de la relation bancaire.

Durant les années 1990, ces dispositifs se généralisent et s'intègrent progressivement dans les pratiques courantes des clients. Les opérations de consultation de compte, de vérification des soldes ou de réalisation de transferts simples deviennent accessibles à distance. Toutefois, cette période reste caractérisée par une forte dépendance aux infrastructures physiques des établissements bancaires, ce qui limite encore la portée de la dématérialisation.

... Services bancaire via Internet et l'émergence du virtuel

Le véritable tournant intervient avec la diffusion d'Internet au début des années 2000. Les banques développent alors des plateformes en ligne sécurisées permettant une gestion plus autonome et plus complète des comptes. Cette évolution marque une transformation structurelle du modèle bancaire, qui passe progressivement d'une logique centrée sur l'agence à une logique hybride combinant présence physique et services numériques. Cette reconfiguration s'inscrit dans un mouvement plus large de transformation du secteur financier, marqué par une intensification de la concurrence et une réduction des coûts de transaction (Vives, 2019).

2.2. Formes contemporaines des banques à distance

À partir des années 2010, l'accélération de la révolution numérique, notamment avec la généralisation des smartphones et des réseaux mobiles, a profondément transformé les modalités d'accès aux services bancaires. Cette évolution a favorisé l'émergence de nouveaux modèles bancaires entièrement digitalisés, reposant sur des interfaces mobiles et une disponibilité permanente des services. Dans ce contexte, les banques mobiles et les néo-banques se sont imposées comme des acteurs majeurs de la transformation bancaire contemporaine. Elles se caractérisent par une architecture entièrement numérique, une quasi-absence d'agences physiques et une forte orientation vers l'expérience utilisateur. L'ensemble des opérations bancaires est désormais réalisé via des applications mobiles, ce qui renforce l'instantanéité et la simplicité d'utilisation.

Parallèlement, les formes plus traditionnelles de banques à distance ont continué à évoluer et à coexister avec ces nouveaux acteurs. La banque en ligne, accessible via des plateformes web, reste un canal important de gestion des comptes. La banque par téléphone conserve une utilité dans certains segments de clientèle, notamment pour les services d'assistance. Les distributeurs automatiques demeurent également un outil essentiel pour les opérations de retrait et de dépôt, tandis que les plateformes numériques de paiement facilitent les transactions instantanées et les transferts de fonds. Cette diversification des canaux bancaires traduit une transformation profonde des comportements financiers. Les usagers privilégient désormais des services rapides, accessibles en continu et indépendants des contraintes géographiques. Comme le soulignent Demirgüç-Kunt et al. (2022), cette évolution s'inscrit dans une recomposition globale des usages financiers, où la digitalisation devient un facteur central d'adoption des services bancaires. Elle reflète également une évolution des attentes en matière d'autonomie, de simplicité et de fluidité dans la relation bancaire contemporaine.

3. AVANTAGE ET INCONVENIENTS DES BANQUES A DISTANCE

Le développement des banques à distance s'inscrit dans une transformation profonde du système bancaire contemporain, qui dépasse largement la simple digitalisation des canaux de distribution. Il s'agit d'une recomposition structurelle de l'activité bancaire, affectant à la fois l'organisation interne des établissements, les comportements des usagers et les modalités d'intermédiation financière.

3.1. Amélioration de l'efficacité temporelle et organisationnelle

L'un des apports les plus visibles des banques à distance réside dans la réduction des contraintes spatio-temporelles qui caractérisaient le modèle bancaire traditionnel. Les usagers peuvent désormais accéder à leurs comptes et effectuer des opérations financières à tout moment, sans dépendre des horaires d'ouverture des agences. Cette disponibilité continue, souvent résumée par l'accès « 24h/24 et 7j/7 », modifie en profondeur le rapport au service bancaire en introduisant une logique d'instantanéité et d'autonomie.

Du point de vue des établissements, cette dématérialisation permet une automatisation accrue des opérations standardisées. Les tâches répétitives sont progressivement transférées vers des systèmes informatisés, ce qui réduit les délais de traitement et améliore la productivité globale.

3.2. Une réduction structurelle des coûts bancaires

Un autre avantage majeur des banques à distance réside dans la réduction des coûts d'exploitation. La diminution du nombre d'agences physiques, la rationalisation des effectifs dédiés aux opérations courantes et l'automatisation des services permettent une baisse significative des charges fixes.

Cette transformation du modèle économique est particulièrement visible dans le cas des banques en ligne et des néo-banques, dont l'architecture repose sur une structure légère et fortement digitalisée. Plusieurs travaux soulignent que cette réduction des coûts peut, dans certains cas, être partiellement répercutée sur les clients à travers des frais bancaires plus faibles, renforçant ainsi la compétitivité de ces nouveaux acteurs (Vives, 2019).

3.3. Un élargissement de l'accessibilité financière

Les banques à distance jouent également un rôle important dans l'élargissement de l'accès aux services financiers, en particulier dans les zones rurales ou insuffisamment bancarisées. En s'appuyant sur les infrastructures numériques et les réseaux mobiles, elles permettent de contourner les contraintes géographiques qui limitaient historiquement l'accès aux services bancaires.

3.4. Une personnalisation accrue des services financiers

L'un des apports les plus récents des banques à distance concerne la personnalisation des services financiers. L'exploitation des données numériques permet aux établissements bancaires de mieux comprendre les comportements des clients et d'adapter leurs offres en conséquence.

Les applications bancaires intègrent aujourd'hui des outils de gestion budgétaire, des systèmes d'alerte en temps réel et des recommandations automatisées. Cette approche fondée sur les données (data-driven banking) contribue à renforcer l'expérience utilisateur et à améliorer l'engagement des clients dans la gestion de leurs finances personnelles.

3.5. Une accélération et une fluidification des transactions

Enfin, les banques à distance permettent une exécution quasi instantanée des opérations financières. Les virements, paiements et consultations de comptes sont désormais réalisés en temps réel, ce qui améliore considérablement l'efficacité des échanges économiques.

Cette rapidité de traitement constitue un avantage essentiel dans un environnement économique où la vitesse de circulation de l'information et des capitaux est devenue un facteur de compétitivité.

4. LES LIMITES ET LES RISQUES DES BANQUES A DISTANCE

Si les banques à distance constituent une avancée majeure en matière d'efficacité et d'accessibilité des services financiers, elles ne sauraient être analysées uniquement sous l'angle de leurs bénéfices. La littérature récente insiste au contraire sur leur caractère ambivalent, dans la mesure où la digitalisation bancaire s'accompagne de nouvelles vulnérabilités économiques, sociales et institutionnelles. Cette ambivalence est d'autant plus marquée que la transformation numérique du secteur financier s'effectue à un rythme rapide, parfois en décalage avec les capacités d'adaptation des régulateurs et des usagers (Vives, 2019 ; Demirgüç-Kunt et al., 2022).

4.1. L'exposition accrue aux risques de cybersécurité

La digitalisation des services bancaires élargit considérablement la surface d'exposition aux risques cybernétiques. Les établissements financiers sont aujourd'hui confrontés à des menaces multiples, allant de la fraude en ligne à l'usurpation d'identité, en passant par le piratage de données sensibles et les attaques informatiques organisées. Cette évolution impose aux banques des investissements croissants dans les dispositifs de cybersécurité, notamment les systèmes de cryptage, les protocoles d'authentification forte et les mécanismes de surveillance en temps réel des transactions.

4.2. Le renforcement de la fracture numérique

Un des paradoxes majeurs des banques à distance réside dans leur capacité à renforcer certaines formes d'exclusion. L'accès aux services bancaires numériques suppose en effet la possession d'équipements technologiques adaptés ainsi qu'un minimum de compétences numériques.

Cette condition peut exclure de facto certaines catégories de population, notamment les personnes âgées, les ménages à faible revenu ou les individus vivant dans des zones insuffisamment couvertes par les infrastructures numériques. Dans cette perspective, la digitalisation bancaire peut produire une forme de segmentation de l'accès aux services financiers, accentuant ainsi les inégalités préexistantes (Demirgüç-Kunt et al., 2022).

4.3. L'affaiblissement de la relation bancaire personnalisée

La diminution des interactions physiques entre clients et conseillers constitue également une limite importante. Certaines décisions financières, en particulier celles liées au crédit, à l'investissement ou à la gestion de situations complexes, reposent traditionnellement sur un accompagnement humain personnalisé.

La substitution progressive de ces interactions par des interfaces automatisées peut affaiblir la qualité du conseil et réduire la dimension relationnelle de la banque. Or, la littérature en économie bancaire souligne que la confiance constitue un élément structurant de la relation financière, difficilement remplaçable par des dispositifs purement technologiques (Vives, 2019).

4.4. Les risques techniques et la dépendance aux infrastructures numériques

Les banques à distance reposent sur des infrastructures technologiques complexes, dont la fiabilité n'est pas toujours garantie. Les pannes de réseau, les défaillances de serveurs ou les interruptions de service peuvent entraîner des blocages temporaires dans l'accès aux comptes et aux opérations financières.

Cette dépendance technologique introduit une nouvelle forme de vulnérabilité systémique. Elle est particulièrement marquée dans les contextes où les infrastructures numériques restent fragile ou insuffisamment résilientes, ce qui peut affecter la continuité des services bancaires et la stabilité des transactions.

4.5. Les défis réglementaires et institutionnels

Enfin, le développement des banques à distance soulève des défis majeurs en matière de régulation et de gouvernance. Les autorités de supervision doivent adapter en permanence les cadres juridiques afin de répondre à des enjeux complexes telles que la protection des données personnelles, la sécurité des transactions, la lutte contre le blanchiment d'argent et la responsabilité des acteurs financiers.

La rapidité des innovations dans le domaine des technologies financières crée un décalage structurel entre innovation et régulation. Comme le souligne la Banque mondiale, cette

tension constitue l'un des principaux défis de la transformation numérique du secteur financier, en particulier dans les économies émergentes où les capacités institutionnelles sont parfois limitées (Demirgüç-Kunt et al., 2022).

CHAPITRE 6

INCLUSION FINANCIÈRE FACE AUX TRANSFORMATIONS BANCAIRES GLOBALES

Objectifs pédagogiques :

Ce cours permet de comprendre les fondements de l'inclusion financière et ses principaux indicateurs à l'échelle internationale, d'identifier les obstacles qui limitent son développement, notamment dans les économies émergentes et en développement, et enfin de développer une réflexion critique sur ses avantages et ses limites dans les contextes national et international.

L'inclusion financière est aujourd'hui au cœur des enjeux de développement économique et social. Elle vise à garantir à tous les individus et aux entreprises, notamment les plus vulnérables, un accès équitable à des services financiers adaptés, tels que les comptes bancaires, le crédit, l'épargne ou encore l'assurance. Longtemps limitée dans de nombreuses régions du monde, cette inclusion progresse désormais grâce aux profondes transformations que connaît le système financier international.

En effet, les mutations bancaires et financières à l'échelle mondiale, marquées par la digitalisation, l'émergence des fintechs, la mondialisation des marchés et l'innovation des produits financiers, ont profondément transformés les modes d'accès et d'utilisation des services financiers. Ces transformations ont offert de nouvelles opportunités pour

réduire les inégalités d'accès, tout en posant de nouveaux défis en matière de régulation et d'adaptation.

1. DEFINITION ET FONDEMENTS DE L'INCLUSION FINANCIERE

L'inclusion financière peut être définie comme le processus visant à garantir l'accès et l'utilisation effective des services financiers formels par l'ensemble des agents économiques. Cette définition inclut aussi bien les ménages que les entreprises, notamment les très petites entreprises, les microentreprises et les acteurs exerçant dans le secteur informel.

En effet, l'inclusion financière ne signifie pas simplement que les individus disposent théoriquement de services bancaires à proximité de leur lieu de résidence. Elle suppose également qu'ils puissent effectivement utiliser ces services dans des conditions satisfaisantes, sans que leur coût, leur complexité ou leur inadéquation ne constituent un obstacle. Dans cette perspective, la littérature distingue généralement trois dimensions fondamentales de l'inclusion financière : l'accès, l'usage et la qualité.

1.1. L'accès aux services financiers

La première dimension de l'inclusion financière concerne l'accès. Celui-ci renvoie à la possibilité, pour les individus et les entreprises, de disposer de services financiers formels. L'accès dépend de plusieurs facteurs, notamment la présence d'agences bancaires, de distributeurs automatiques, de points de services ou encore de solutions numériques accessibles. Dans les pays développés, l'accès physique aux services financiers est relativement généralisé. En revanche, dans de nombreux pays en développement, certaines zones rurales ou enclavées demeurent très éloignées des infrastructures bancaires. Les coûts de déplacement, l'insuffisance des réseaux de transport et la faible densité des agences constituent des obstacles importants. L'accès ne se limite pas à la proximité géographique. Il dépend également des conditions imposées par les institutions financières. Lorsque l'ouverture d'un compte nécessite un dépôt initial élevé, des frais importants ou des justificatifs difficiles à fournir, une partie de la population se trouve de fait exclue du système bancaire.

L'accès aux services financiers est aujourd'hui de plus en plus lié aux innovations technologiques. Les services bancaires mobiles, les portefeuilles électroniques et les applications de paiement ont permis d'étendre la couverture financière dans des régions où les agences physiques sont peu nombreuses. L'exemple du Kenya est souvent cité à travers le développement de M-Pesa, qui a permis à des millions de personnes de réaliser des transactions financières à partir de leur téléphone mobile.

1.2. L'usage effectif des services financiers

La deuxième dimension de l'inclusion financière concerne l'usage réel des services proposés. Une personne peut disposer d'un compte bancaire sans pour autant l'utiliser régulièrement. Dans de nombreux pays, certains comptes sont ouverts uniquement pour recevoir un salaire, une aide publique ou un transfert d'argent, puis restent inactifs pendant de longues périodes.

L'usage effectif suppose que les individus réalisent des opérations courantes telles que les dépôts, les retraits, les paiements, les virements, l'épargne ou le recours au crédit. Cette

dimension est essentielle, car elle permet de distinguer une inclusion financière de façade d'une inclusion financière réelle.

L'usage dépend également des habitudes culturelles et sociales. Dans certaines sociétés, le recours au cash reste dominant, même lorsque des solutions bancaires sont disponibles. Cela s'explique souvent par une faible confiance dans les institutions, une volonté de conserver l'anonymat des transactions ou encore par le poids de l'économie informelle.

1.3. La qualité et l'adéquation des produits financiers

La troisième dimension de l'inclusion financière concerne la qualité des services proposés. Il ne suffit pas que des produits financiers existent ; encore faut-il qu'ils soient adaptés aux besoins réels des utilisateurs. Des frais bancaires trop élevés, des procédures complexes, des délais importants ou des conditions de crédit excessivement strictes peuvent décourager les utilisateurs. De même, certains produits financiers peuvent être inadaptés aux revenus irréguliers des ménages modestes ou aux contraintes des petites entreprises. La notion de qualité implique aussi la transparence des informations, la protection des consommateurs et la simplicité des procédures. Un individu peu familiarisé avec les outils financiers doit pouvoir comprendre les conditions d'utilisation d'un compte, le coût d'un crédit ou les modalités d'une assurance. Cette question est particulièrement importante dans les pays où l'éducation financière reste limitée.

Ainsi, une véritable inclusion financière ne peut être atteinte que lorsque les services proposés sont accessibles, effectivement utilisés et adaptés aux besoins des utilisateurs.

1.4. L'inclusion financière et l'exclusion financière

L'inclusion financière s'oppose à l'exclusion financière, qui correspond à l'impossibilité, pour certaines catégories de la population, d'accéder aux services financiers de base. Cette exclusion peut concerner aussi bien les comptes bancaires que l'épargne, le crédit, les paiements ou les produits d'assurance.

L'exclusion financière est rarement le résultat d'un seul facteur. Elle découle généralement d'un ensemble de contraintes économiques, sociales, géographiques et institutionnelles. Dans certains cas, elle traduit des inégalités plus profondes liées à la pauvreté, au niveau d'éducation, au genre ou à la localisation géographique. Selon Servet (2006), l'exclusion financière doit être comprise comme une forme particulière d'exclusion sociale. Être privé d'accès aux services financiers signifie souvent être privé d'une partie des opportunités économiques offertes.

Ceci dit, la compréhension des limites de l'inclusion financière suppose au préalable la définition des principales de forme d'exclusion financière.

Formes d'exclusion financière	
L'exclusion géographique	<p>L'exclusion géographique apparaît lorsque les infrastructures financières sont absentes ou insuffisantes dans certaines régions. Les populations vivant dans des zones rurales, montagneuses ou éloignées rencontrent souvent des difficultés d'accès aux agences bancaires.</p> <p>Cette situation est fréquente dans les pays en développement, où les banques privilégient généralement les grandes villes et les zones à forte rentabilité économique. Les habitants des régions isolées doivent alors parcourir de longues</p>

	<p>distances pour effectuer des opérations bancaires simples.</p> <p>L'exclusion géographique peut également concerner l'accès à Internet ou au réseau téléphonique. Même si les services financiers numériques se développent rapidement, ils restent dépendants de l'existence d'infrastructures technologiques suffisantes.</p>
L'exclusion économique	<p>L'exclusion économique résulte principalement du coût des services financiers. Certaines personnes renoncent à ouvrir un compte bancaire parce qu'elles jugent les frais trop élevés. Les coûts liés à la tenue de compte, aux cartes bancaires, aux retraits ou aux transferts peuvent représenter une charge importante pour les ménages modestes.</p> <p>L'exclusion économique peut aussi être liée aux conditions exigées pour obtenir un crédit. Les banques demandent souvent des garanties, des revenus stables ou des justificatifs que les populations pauvres ne peuvent pas fournir.</p>
L'exclusion sociale	<p>L'exclusion sociale touche les groupes qui font l'objet de discriminations ou de marginalisation. Les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les migrants ou encore les travailleurs informels rencontrent souvent davantage de difficultés pour accéder aux services financiers.</p> <p>Dans certains pays, les femmes restent moins bancarisées que les hommes en raison de normes sociales, d'un accès limité à la propriété ou d'une moindre autonomie économique. De même, les jeunes actifs ou les étudiants peuvent être considérés comme des clients peu solvables.</p>
L'exclusion technologique	<p>L'exclusion technologique renvoie au manque d'accès aux outils numériques ou à la difficulté de les utiliser. Avec la digitalisation croissante des services financiers, les personnes qui ne disposent pas d'un smartphone, d'une connexion Internet ou de compétences numériques risquent d'être davantage marginalisées.</p> <p>Cette fracture numérique concerne particulièrement les personnes âgées, les populations rurales et les ménages à faible revenu. Ainsi, le développement des fintechs et des paiements électroniques peut paradoxalement renforcer certaines formes d'exclusion.</p>
L'exclusion documentaire	<p>Enfin, l'exclusion documentaire concerne les personnes qui ne disposent pas des pièces justificatives exigées par les banques. L'ouverture d'un compte nécessite généralement une pièce d'identité, un justificatif de domicile ou une preuve de revenu. Or, dans certains pays, une partie importante de la population ne possède pas de documents officiels ou vit dans des logements informels. Cette situation limite fortement leur capacité à accéder aux services financiers formels.</p> <p>L'exclusion documentaire est particulièrement fréquente parmi les populations rurales, les migrants, les réfugiés et les travailleurs informels.</p>

2. OBJECTIFS ET INDICATEURS DE MESURE DE L'INCLUSION FINANCIERE

2.1. Les objectifs de l'inclusion financière

L'inclusion financière ne constitue pas une fin en soi. Elle est généralement envisagée comme un moyen d'atteindre des objectifs économiques, sociaux et institutionnels plus larges. L'accès aux services financiers peut modifier de manière significative les comportements des ménages, des entreprises et même des administrations publiques. Lorsqu'elle est bien conçue, l'inclusion financière contribue à renforcer les capacités des individus, à soutenir l'investissement et à améliorer le fonctionnement global de l'économie.

Au-delà de la seule ouverture de comptes bancaires, les politiques d'inclusion financière cherchent donc à produire des effets sur la réduction de la pauvreté, le financement des activités productives, la formalisation des échanges et la stabilité du système financier.

2.1.1. Réduction de la pauvreté et amélioration du bien-être

L'un des principaux objectifs de l'inclusion financière est de réduire la pauvreté. Les ménages à faible revenu sont souvent les plus exposés aux chocs économiques : perte d'emploi, maladie, baisse des revenus, hausse des prix ou catastrophe naturelle. Lorsqu'ils ne disposent pas de mécanismes d'épargne, d'assurance ou de crédit, ils sont davantage vulnérables et doivent parfois recourir à des stratégies de survie coûteuses.

L'accès aux services financiers permet aux ménages de mieux gérer leurs ressources. Un compte bancaire peut sécuriser l'épargne et limiter les risques de perte ou de vol. Un microcrédit peut aider à financer une activité génératrice de revenus. Une assurance peut réduire l'impact financier d'un accident ou d'un problème de santé. Plusieurs travaux montrent que l'accès aux services financiers peut contribuer à améliorer les conditions de vie des populations pauvres.

Toutefois, il convient de nuancer cette vision. L'inclusion financière ne réduit pas automatiquement la pauvreté. Lorsqu'elle repose sur des produits inadaptés ou sur un endettement excessif, elle peut au contraire fragiliser davantage certains ménages.

2.1.2. Développement de l'entrepreneuriat et des petites entreprises

L'inclusion financière joue également un rôle essentiel dans le développement des activités économiques. Dans de nombreux pays, les petites entreprises, les microentreprises et les travailleurs indépendants rencontrent des difficultés importantes pour accéder au financement bancaire. Les banques traditionnelles considèrent souvent ces acteurs comme risqués en raison de l'absence de garanties, de comptabilité formelle ou d'historique bancaire. Pourtant, ces activités représentent une part importante de l'emploi et de la production dans les économies émergentes.

L'accès au crédit permet aux petites entreprises d'investir dans des équipements, d'acheter des matières premières, de recruter du personnel ou d'augmenter leur capacité de production. De même, l'accès aux moyens de paiement électroniques facilite les échanges commerciaux et améliore la gestion financière des entreprises. Dans cette perspective, l'inclusion financière apparaît comme un levier de dynamisation de l'entrepreneuriat. Elle favorise la création d'activités économiques, soutient l'innovation et contribue à la diversification des revenus.

2.1.3. Formalisation de l'économie

L'un des enjeux majeurs de l'inclusion financière concerne la formalisation de l'économie. Dans de nombreux pays, une part importante des transactions s'effectue en dehors des circuits officiels. Les paiements en espèces dominent, les activités informelles restent nombreuses et les échanges échappent en partie au contrôle des administrations. L'utilisation des comptes bancaires, des virements et des paiements électroniques permet de rendre les transactions plus visibles et plus traçables. Cela facilite la collecte de l'impôt, améliore la transparence des échanges et réduit certaines formes de fraude.

La formalisation financière peut également renforcer l'intégration des entreprises informelles dans l'économie officielle. Une entreprise qui possède un compte bancaire, utilise des moyens de paiement formels et dispose d'un historique financier a plus de chances d'obtenir un crédit ou de développer ses activités. Dans le cas de l'Algérie, cette question est particulièrement importante en raison du poids élevé de l'économie informelle. Une meilleure inclusion

financière pourrait contribuer à réduire la circulation excessive des liquidités, à améliorer la bancarisation et à renforcer la traçabilité des flux monétaires.

2.1.4. Renforcement de la stabilité financière

L'inclusion financière est également présentée comme un facteur de stabilité financière. Un système bancaire reposant sur une clientèle plus large et plus diversifiée peut être moins vulnérable aux chocs économiques.

Lorsque davantage de ménages disposent d'un compte bancaire, les dépôts augmentent et les ressources des banques se diversifient. Cela peut renforcer la capacité de financement de l'économie et limiter la dépendance à certaines catégories de clients.

Cependant, les effets de l'inclusion financière sur la stabilité ne sont pas toujours positifs. Une diffusion trop rapide du crédit, sans contrôle suffisant des risques, peut favoriser le surendettement des ménages et fragiliser les institutions financières. L'expérience de certains pays montre que l'élargissement de l'accès au crédit doit s'accompagner d'une réglementation prudente et d'une meilleure éducation financière.

2.1.5. Réduction des inégalités économiques et sociales

L'inclusion financière vise enfin à réduire certaines inégalités économiques et sociales. Dans de nombreux pays, l'accès aux services financiers varie fortement selon le revenu, le niveau d'éducation, le sexe, l'âge ou le lieu de résidence. Les femmes, les populations rurales et les jeunes sont souvent moins bancarisés que le reste de la population. Cette situation limite leur autonomie économique et réduit leurs opportunités de développement.

L'amélioration de l'accès aux services financiers peut contribuer à renforcer l'émancipation économique de certains groupes marginalisés. Par exemple, plusieurs études montrent que l'accès des femmes au crédit ou à l'épargne favorise leur participation aux activités économiques et améliore leur pouvoir de décision au sein du ménage.

2.2. Les principaux indicateurs de l'inclusion financière (Accès – Usage – Qualité)

L'inclusion financière ne peut être analysée de manière rigoureuse sans recourir à des indicateurs précis permettant d'évaluer le niveau d'accès et d'utilisation des services financiers au sein d'une population. Les institutions internationales, les banques centrales et les chercheurs utilisent aujourd'hui un ensemble d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs afin de mesurer les progrès réalisés dans ce domaine.

Ces indicateurs permettent non seulement de comparer les pays entre eux, mais aussi d'identifier les catégories de population les plus vulnérables à l'exclusion financière. Ils constituent donc des outils essentiels pour orienter les politiques publiques et évaluer leur efficacité. La mesure de l'inclusion financière repose généralement sur trois dimensions complémentaires : l'accès, l'usage et la qualité des services financiers.

2.2.1. Les indicateurs d'accès

Les indicateurs d'accès cherchent à mesurer la possibilité concrète, pour les individus et les entreprises, de disposer de services financiers formels. Parmi les indicateurs les plus utilisés figurent le nombre d'agences bancaires pour 100 000 habitants, le nombre de distributeurs automatiques, la densité des institutions de microfinance ou encore le nombre de points de service mobile.

Le taux de bancarisation constitue l'un des indicateurs les plus répandus. Il correspond à la proportion de la population adulte possédant au moins un compte dans une institution financière formelle. Cet indicateur est souvent utilisé pour apprécier le niveau général d'intégration financière d'un pays. Dans les pays développés, les taux de bancarisation dépassent généralement 90 %. En revanche, dans plusieurs pays africains ou d'Asie du Sud, une part importante de la population reste encore non bancarisée.

Le nombre d'agences bancaires demeure également un indicateur important, même si son rôle tend à diminuer avec le développement des services numériques. Une faible densité bancaire dans les zones rurales constitue souvent un signe d'exclusion financière. Les indicateurs d'accès peuvent aussi intégrer des éléments liés à la disponibilité des services numériques. Le nombre de comptes mobiles, le taux d'accès à Internet ou encore la couverture téléphonique sont de plus en plus utilisés pour évaluer la capacité des populations à accéder aux services financiers digitaux.

2.2.2. Les indicateurs d'usage

L'accès aux services financiers ne garantit pas leur utilisation effective. C'est pourquoi les indicateurs d'usage occupent une place centrale dans l'analyse de l'inclusion financière. Ces indicateurs cherchent à mesurer la fréquence et l'intensité d'utilisation des produits financiers. Ils concernent notamment :

- La fréquence des dépôts et des retraits ;
- Le nombre de paiements électroniques ;
- L'utilisation des cartes bancaires ;
- Le volume des transferts ;
- Le recours au crédit ;
- La détention de produits d'épargne ou d'assurance.

Dans certains pays, de nombreux individus possèdent un compte bancaire sans réellement l'utiliser. Les comptes dormants ou inactifs représentent alors une forme d'inclusion financière incomplète.

Les indicateurs d'usage permettent également d'évaluer le degré de transformation des habitudes de paiement. Une hausse des paiements électroniques ou des virements bancaires traduit généralement une diminution de l'utilisation des espèces. Cette dimension est particulièrement importante dans les pays où l'économie informelle occupe une place importante. En Algérie, par exemple, le recours massif au cash limite encore le développement de l'usage bancaire, même lorsque les individus disposent de comptes.

2.2.3. Les indicateurs de qualité

Une véritable inclusion financière suppose que les produits proposés soient adaptés aux besoins des utilisateurs. Les indicateurs de qualité visent donc à mesurer le coût, la transparence, la simplicité et la sécurité des services financiers. Parmi les indicateurs fréquemment utilisés figurent les frais de tenue de compte, les coûts des transferts, les taux d'intérêt appliqués aux crédits, la rapidité des opérations ou encore le niveau de satisfaction des clients.

La transparence tarifaire est un élément essentiel. Lorsque les utilisateurs ne comprennent pas les frais qui leur sont facturés ou les conditions d'un contrat de crédit, ils risquent de développer une méfiance envers les institutions financières. La qualité des services dépend également de la protection accordée aux consommateurs. L'existence de mécanismes de recours, de réglementation contre les abus ou de dispositifs de cybersécurité contribue à renforcer la confiance dans le système financier.

Dans les pays où l'éducation financière est faible, cette dimension revêt une importance particulière. Un produit financier peut être accessible et largement diffusé tout en restant inadapté ou incompris par ses utilisateurs.

3. LES ACTEURS DE L'INCLUSION FINANCIERE

L'inclusion financière ne dépend pas d'un seul acteur. Elle résulte de l'interaction entre plusieurs institutions publiques et privées qui jouent chacune un rôle spécifique dans la diffusion des services financiers.

Les banques, les institutions de microfinance, les pouvoirs publics, les opérateurs de téléphonie mobile, les fintechs et les organisations internationales contribuent tous, à des degrés divers, à l'amélioration de l'accès aux services financiers.

3.1. Les banques traditionnelles

Les banques occupent une place centrale dans le processus d'inclusion financière. Elles assurent l'ouverture des comptes, la collecte de l'épargne, l'octroi des crédits, la distribution des moyens de paiement et la réalisation des transferts. Pendant longtemps, les banques se sont principalement concentrées sur les clients les plus rentables, c'est-à-dire les ménages disposant de revenus stables et les grandes entreprises. Les populations pauvres ou informelles étaient souvent perçues comme peu solvables et trop coûteuses à servir.

Toutefois, cette logique a progressivement évolué. Face au développement de nouveaux marchés et aux incitations des pouvoirs publics, plusieurs banques ont commencé à proposer des produits plus accessibles : comptes à faibles frais, microcrédits, cartes prépayées ou services bancaires mobiles. Les banques jouent également un rôle important dans l'éducation financière. Elles peuvent sensibiliser les clients à l'épargne, aux moyens de paiement électroniques et à la gestion du budget.

3.2. Les institutions de microfinance

Les institutions de microfinance ont été créées pour répondre aux besoins des populations exclues du système bancaire classique. Elles proposent généralement des microcrédits, des produits d'épargne, des assurances de faible montant et parfois des services de transfert. Leur spécificité réside dans leur capacité à financer des personnes qui ne disposent ni de garanties importantes ni d'historique bancaire. Le microcrédit a connu un développement important à partir des années 1980, notamment grâce aux expériences menées en Asie du Sud. Il est souvent associé aux travaux de Muhammad Yunus et à la Grameen Bank (2008).

Les institutions de microfinance jouent un rôle particulièrement important dans les zones rurales et dans les économies où une grande partie de la population travaille dans l'informel.

Toutefois, plusieurs critiques ont été formulées à l'égard de la microfinance. Certains auteurs estiment que les taux d'intérêt pratiqués peuvent être élevés et que le recours excessif au crédit peut conduire au surendettement des ménages.

3.3. Les pouvoirs publics et les banques centrales

Les gouvernements et les banques centrales jouent un rôle déterminant dans la promotion de l'inclusion financière. Ils interviennent à travers la réglementation, les programmes de bancarisation, la protection des consommateurs et le soutien aux innovations financières. Les pouvoirs publics peuvent encourager l'ouverture de comptes simplifiés, développer les paiements électroniques, imposer le versement des salaires par voie bancaire ou encore subventionner certains produits financiers. Les banques centrales participent également à ce processus en modernisant les systèmes de paiement, en encadrant les fintechs et en veillant à la stabilité financière.

Dans plusieurs pays, les autorités publiques ont intégré l'inclusion financière dans leurs stratégies nationales de développement.

3.4. Les fintechs et les opérateurs de téléphonie mobile

Les fintechs ont profondément transformé le paysage financier au cours des dernières années. Ces entreprises utilisent les technologies numériques pour proposer des services innovants, souvent plus simples et moins coûteux que ceux des banques traditionnelles.

Les applications de paiement, les portefeuilles électroniques, les plateformes de crédit en ligne et les solutions de transfert instantané ont permis d'élargir l'accès aux services financiers.

Les opérateurs de téléphonie mobile jouent également un rôle majeur, notamment dans les pays où le réseau bancaire reste limité. Grâce au téléphone mobile, des millions de personnes peuvent aujourd'hui envoyer de l'argent, payer des factures ou épargner sans disposer d'un compte bancaire classique. Cette évolution a été particulièrement marquante en Afrique, où les services financiers mobiles se sont développés rapidement.

3.5. Les organisations internationales

Enfin, plusieurs organisations internationales soutiennent les politiques d'inclusion financière. La Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Alliance for Financial Inclusion ou encore certaines banques de développement jouent un rôle important dans ce domaine.

Ces institutions financent des programmes, produisent des données statistiques, accompagnent les réformes et diffusent des recommandations de bonnes pratiques.

Elles contribuent également à faire de l'inclusion financière un objectif reconnu à l'échelle internationale, en lien avec la lutte contre la pauvreté et les objectifs de développement durable.

CHAPITRE 7

STABILITÉ ET CRISES FINANCIERES ET BANCAIRES

Objectifs pédagogiques :

Ce cours a pour objectif de permettre aux étudiants de comprendre les principales conséquences du processus de la dérèglementation sur la stabilité des économies. Il vise d'abord à familiariser les étudiants avec les notions fondamentales de stabilité financière, d'instabilité financière et de crise financière.

Depuis l'effondrement du système de *BrettonWoods* au milieu des années 70 et l'apparition des nouveaux signes d'une nouvelle finance globalisée, le nombre, la fréquence et la taille des crises bancaires et financières qui ont cahoté le monde n'ont pas cessé d'augmenter. Pour un nombre important d'économistes, cela justifie la nécessité de remettre en cause le bienfondé de la finance globalisée. Dès lors, le phénomène de l'instabilité financière, produit *sous-jacent* de

la globalisation/libéralisation financière, a fait l'objet d'une importante littérature et d'une grande controverse entre les économistes. Qu'elle soit d'ordre théorique ou empirique, la quasi-totalité de cette littérature est élaborée autour du principe que le processus de la libéralisation financière et les innovations technologiques et financières qui l'ont accompagné sont, le plus souvent, à l'origine de déclenchement de ce phénomène.

Ce chapitre est consacré à la présentation et à l'analyse du phénomène de stabilité et d'instabilité financière, considéré comme l'une des principales conséquences des transformations du système financier international. Il vise à expliquer comment les mutations financières internationales ont profondément modifié le fonctionnement des systèmes bancaires et financiers.

1. STABILITE ET INSTABILITE FINANCIERE

Les crises économiques et financières des années 1980 et 1990 ont mis en évidence la nécessité de développer des politiques de prévention et de surveillance financière. Les transformations du système financier international, marquées par la déréglementation, la libéralisation, le décloisonnement des marchés et les innovations financières, ont favorisé l'apparition d'une nouvelle forme d'instabilité financière. Cette instabilité ne touche plus uniquement les systèmes financiers fragiles, mais également les économies considérées comme solides.

Encadré :

Ceci dit, *l'instabilité financière* est placée au cœur de la fonction de l'intermédiation financière moderne. En fait, les mutations de l'environnement interne et externe de la banque ont fortement contribué à l'augmentation des rendements des éléments de ses actifs et à la réduction des coûts de ceux de ses passifs, elles sont aussi un facteur déterminant de survenance et de propagation des situations de paniques et de phénomènes de fragilisation intenses des systèmes financiers. Une telle situation peut conduire la banque à une situation de faillite et, par voie de conséquences, à la faillite des autres banques intervenant soit sur la même place ou sur des places financières distinctes. C'est ce processus que nous regroupons, dans le cadre de notre analyse, sous l'appellation d'« *externalités négatives* » des transformations financières internationales.

1.1. L'instabilité financière comme facteur explicatif des crises

L'instabilité financière constitue l'un des principaux facteurs explicatifs des crises bancaires et financières contemporaines. Elle se manifeste par une fragilité du système financier résultant des déséquilibres accumulés au sein des marchés, des banques et des institutions financières. Cette situation est souvent favorisée par la libéralisation financière, l'intensification des mouvements internationaux de capitaux ainsi que le développement des innovations financières.

En effet, l'importance des conséquences négatives des mutations de l'activité bancaire et financière a suscité de sérieuses inquiétudes quant à la stabilité financière et à la maîtrise des effets de contagion des crises sur les autres systèmes financiers. Sur ce point, c'est plutôt les méthodes d'évaluation et de gestion des risques inhérents au paradigme de l'orientation de l'activité bancaire vers le marché qui ont fait l'objet de remises en cause.

1.1.1. Qu'est-ce que l'instabilité financière ?

Pour définir la notion d'instabilité financière, il est souvent nécessaire de se référer à son opposé, à savoir la stabilité financière. À partir de l'observation de différents événements économiques et financiers, il devient possible d'identifier les situations caractérisées par des déséquilibres ou des dysfonctionnements du système financier, considérés comme des manifestations d'instabilité. Dans cette perspective, plusieurs définitions de la stabilité financière ont été proposées dans la littérature économique afin de mieux cerner le phénomène d'instabilité financière et ses implications sur le fonctionnement de l'économie.

- **Environnement adéquat.** Si le processus de la stabilité financière décrit la situation dans laquelle les acteurs du système financier fonctionnent dans un environnement adéquat et sans avoir à supporter des coûts excessifs, celui de l'instabilité financière, par opposition, désigne la situation dans laquelle les banques, les autres intermédiaires financiers et les marchés financiers évoluent dans un contexte de turbulences et de fragilités intenses [A. Crockett (1997)].
- **Resistance aux chocs.** Si le phénomène de la stabilité financière renvoie à une situation dans laquelle le système financier est capable de résister aux situations de chocs pouvant interrompre son processus d'allocation optimale des ressources, celui de l'instabilité financière renvoie au principe de l'incapacité de ce système à résister aux situations de chocs et ce, en raison de l'existence d'une volatilité excessive et capable de créer un dysfonctionnement dans le processus de l'intermédiation financière [La BCE (2013)] ;
- **Allocation optimale des ressources.** Si la stabilité du système financier reflète les situations dans lesquelles le système financier assure la bonne allocation de l'épargne à l'investissement, une parfaite maîtrise des risques inhérents à ce type d'opération garantit un fonctionnement régulier des infrastructures financières et, par-là, une résistance contre les chocs, l'instabilité financière indique le mouvement inverse de ces situations. Elle reflète l'environnement dans lequel ce système rencontre des difficultés en matière d'allocation des ressources de sorte à générer un fonctionnement irrégulier des acteurs financiers, une mauvaise maîtrise des risques et une incapacité des acteurs à faire face aux chocs auxquels ils sont exposés [F. Mishkin (1997)] ;
- **Equilibre des marchés.** Si la stabilité financière exprime une adéquation systémique entre les besoins et les ressources de financement sans grandes perturbations dans les prix et quantités des actifs, l'instabilité désigne, par opposition, le résultat de fluctuations importantes sur les marchés internationaux. Elle se manifeste lorsque ces fluctuations empêchent le bon fonctionnement de l'activité de production et de circulation de l'information. Dans ces conditions, le système de financement en place se voit incapable de remplir sa fonction de facilitation des performances productives et d'allocation optimale des ressources vers les investissements les plus rentables [F. Mishkin (1999, 2007)].

À travers cet ensemble de définitions, il apparaît que le phénomène d'instabilité financière traduit des situations de rupture et de transformation dans le fonctionnement des acteurs du système financier, sous l'effet de facteurs internes et/ou externes. Cette instabilité se manifeste par le passage d'un état de fonctionnement normal et stable à une situation de déséquilibre et de dysfonctionnement durable. Elle affecte alors la capacité des institutions financières et des marchés à assurer efficacement leurs fonctions, ce qui peut favoriser l'apparition de crises bancaires et financières.

Passage d'un état d'équilibre à un état de déséquilibre durable	
Correspond à un processus par lequel un système bancaire, initialement stable, voit progressivement apparaître des tensions qui s'accumulent jusqu'à fragiliser l'ensemble du système économique et financier.	
Etat d'équilibre	Etat de déséquilibre
<ul style="list-style-type: none"> • Les marchés financiers sont relativement stables, • Les banques sont solides • Les agents économiques ont confiance dans le système • Les prix des actifs évoluent de manière cohérente avec les fondamentaux économiques • Les risques sont globalement maîtrisés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les marchés financiers deviennent volatiles et instables • Les banques montrent des signes de fragilité • La confiance dans le système financier se détériore • Les prix des actifs se désalignent des fondamentaux économiques • Les risques financiers deviennent difficilement maîtrisables

Dans ce contexte, les effets de l'instabilité financière sur les autres acteurs du système deviennent particulièrement importants et peuvent même affecter l'activité économique réelle. Les déséquilibres financiers se transmettent alors à l'ensemble de l'économie à travers la baisse de l'investissement, le ralentissement de la croissance, l'augmentation du chômage ou encore la diminution de la confiance des agents économiques. Par ailleurs, le rétablissement des situations normales d'équilibre, qui dépend largement de l'efficacité des mécanismes de gestion et de régulation des crises, engendre des coûts très élevés, aussi bien pour les établissements financiers concernés que pour l'ensemble du système financier et de l'économie.

Les définitions de l'instabilité financière mettent également en évidence son caractère systémique. En intégrant le principe de propagation des déséquilibres, elles montrent que le dysfonctionnement d'une composante du système financier, voire la défaillance d'un seul intermédiaire financier, peut affecter l'ensemble des autres acteurs, même ceux qui semblaient initialement en situation d'équilibre.

1.1.2. Conditions et rôle de la stabilité financière

... Les conditions de la stabilité financière

Les conditions de la stabilité financière correspondent à l'ensemble des facteurs qui permettent au système financier de fonctionner de manière saine, efficace et durable, tout en résistant aux chocs économiques sans basculer dans une crise. Pour ce faire, plusieurs conditions doivent être garantis :

- **La solidité des banques.** Celles-ci doivent disposer de fonds propres suffisants, d'une gestion rigoureuse des risques et d'une bonne capacité de liquidité afin de faire face aux imprévus.
- **Le bon fonctionnement des marchés financiers.** Ceci dit, les prix des actifs doivent refléter les fondamentaux économiques et où les échanges doivent se réaliser dans des conditions de transparence et de liquidité satisfaisantes.
- **L'efficacité du cadre réglementaire et de supervision.** Les autorités monétaires doivent encadrer les activités bancaires afin de limiter les prises de risques excessives et prévenir les comportements spéculatifs pouvant générer des déséquilibres.
- **La prudence en matière de gestion des risques.** Les banques doivent être guidées par un comportement prudent lorsqu'elles s'engagent dans la prise de risques, notamment en matière d'endettement, de diversification des portefeuilles et de contrôle des expositions au risque.
- **La confiance des agents non financiers.** En effet, la stabilité repose sur la crédibilité du système financier et la confiance des ménages, des entreprises et des investisseurs dans la solidité des institutions et la continuité des échanges financiers.

... Le rôle de la stabilité financière

La stabilité financière joue un rôle central dans le bon fonctionnement de l'économie.

- **Un préalable à la croissance économique.** Elle garantit un environnement sûr et prévisible pour l'ensemble des agents économiques. Elle permet aux banques, aux entreprises et aux ménages de prendre leurs décisions d'investissement, d'épargne et de consommation sans être confrontés à des perturbations majeures du système financier.
- **Un catalyseur à la mobilisation et à l'allocation efficace des ressources.** La stabilité financière facilite la collecte de l'épargne auprès des ménages et des entreprises, puis son orientation vers les investissements productifs. Grâce à la confiance qu'il inspire et à la fluidité de ses mécanismes, les capitaux circulent plus facilement vers les secteurs les plus performants de l'économie.
- **Un inspirateur de confiance aux agents non financiers.** En assurant la sécurité des dépôts, la continuité des services financiers et la prévisibilité des marchés, la stabilité financière renforce la confiance dans les institutions financières et dans l'économie en général.

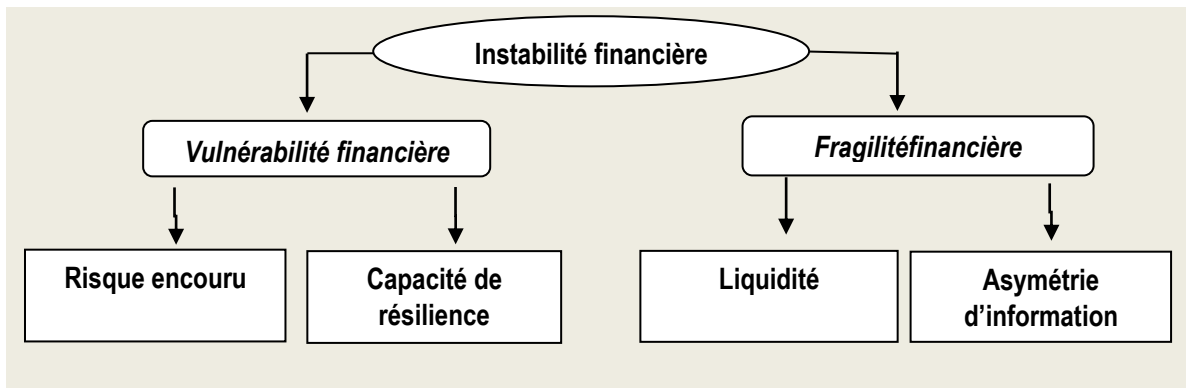
1.2. L'instabilité financière

1.2.1. Facteurs composites de l'instabilité financière

Les facteurs composites de l'instabilité financière désignent l'ensemble des éléments multiples et interdépendants qui, combinés, fragilisent le système financier et favorisent

l'apparition des crises. En bref, l'instabilité du système financier est fortement liée aux concepts de *vulnérabilité* et de *fragilité financière*.

Schéma 3.1. Les facteurs composites de l'instabilité financière.



Source : R. Lalali (2016)

... La vulnérabilité

La vulnérabilité de l'une des composantes du système financier traduit la probabilité de voir la situation de cette composante, sous l'effet des fluctuations de son environnement externe et/ou d'éventuels chocs exogènes, se détériorer au fur et à mesure qu'elle trouve des difficultés à retrouver son état d'équilibre. Elle renvoie à la sensibilité du système financier aux chocs internes ou externes. Elle apparaît lorsque les banques, les marchés ou les agents économiques sont exposés à des risques importants, tels qu'un fort endettement, une faible liquidité ou une dépendance excessive aux capitaux externes. Dans ce cas, même un choc relativement limité peut provoquer des perturbations importantes.

Exemple de la vulnérabilité financière

Prenons le cas d'un pays émergent qui dépend fortement des capitaux étrangers pour financer son économie. Les entreprises et les banques de ce pays empruntent massivement en devises étrangères (par exemple en dollars), car les taux d'intérêt y sont plus faibles.

Cette situation crée une vulnérabilité financière, car le système devient très sensible à deux types de chocs externes :

- Une hausse des taux d'intérêt internationaux ;
- Une dépréciation de la monnaie nationale.

Supposons maintenant que la banque centrale d'un grand pays augmente fortement ses taux d'intérêt. Les investisseurs internationaux retirent alors leurs capitaux du pays émergent pour les placer ailleurs. En même temps, la monnaie locale se déprécie, ce qui rend le remboursement des dettes en dollars beaucoup plus coûteux.

Les entreprises et les banques locales se retrouvent alors en difficulté, certaines font faillite, et la crise peut se propager à l'ensemble du système financier.

... La fragilité

La fragilité de l'une des composantes du système financier traduit la probabilité de voir la situation de cette composante, sous l'effet des perturbations de son environnement interne, se dégrader au fur et à mesure qu'elle trouve des difficultés à retrouver son état d'équilibre. Elle se manifeste, le plus souvent, par une dégradation de la qualité des actifs, une perte de confiance des agents économiques, ou encore une faiblesse des mécanismes de régulation et de supervision.

Exemple de fragilité financière

Imaginons un système bancaire dans lequel plusieurs banques ont accordé massivement des crédits immobiliers sans exiger suffisamment de garanties et en s'endettant elles-mêmes à court terme pour financer ces prêts à long terme.

Au départ, la situation semble stable : les prix de l'immobilier augmentent, les ménages remboursent correctement leurs crédits, et les banques enregistrent des profits élevés. Cependant, cette croissance repose sur une fragilité financière cachée : le système est très exposé à une baisse des prix de l'immobilier et à un risque de non-remboursement des emprunteurs.

Lorsque les prix de l'immobilier commencent à baisser, certains ménages ne peuvent plus rembourser leurs crédits. Les banques subissent alors des pertes, ce qui réduit leur capacité de prêt. Progressivement, la confiance des investisseurs diminue, les retraits de dépôts augmentent et le crédit se contracte.

Cette situation montre que la fragilité financière correspond à un système qui paraît stable en surface, mais qui est en réalité très vulnérable à un choc. Un événement relativement simple, comme la baisse d'un actif clé, peut ainsi déclencher une crise bancaire et se propager à l'ensemble de l'économie.

Son émergence dans le système financier, notamment bancaire, est le produit de deux raisons principales : *la liquidité* et *l'asymétrie d'information*.

- **La liquidité**, reflétant la capacité d'un établissement à faire face à ses engagements de remboursement, est à l'origine de déclenchement du phénomène des *runs bancaires* et de l'émergence des situations de paniques.
- **L'asymétrie d'information**, traduisant l'incompatibilité de l'information disponible auprès des parties prenantes d'un contrat financier, explique également les situations de fragilités auxquelles sont exposées les institutions financières

1.2.2. Origines de l'instabilité financière

Les déterminants de l'instabilité financière et les mécanismes de déclenchement des crises sont alors à rechercher à la fois à l'intérieur de la banque et à l'environnement global dans lequel celle-ci évolue. L'hypothèse de la transformation des modèles de l'intermédiation

financière des banques et le processus de la libéralisation/déréglementation financière est ici avancée comme étant directement responsable de la fragilisation de l'environnement interne dans lequel évolue la banque.

... Le processus de la libéralisation/déréglementation financière

- **L'excès de crédit.** La libéralisation financière tend d'abord à accroître le crédit et à amplifier les cycles économiques. Lorsque les contraintes réglementaires diminuent, les banques et les institutions financières accordent plus facilement des prêts, ce qui entraîne une expansion rapide du crédit. Cette phase d'euphorie peut alimenter des bulles spéculatives, notamment sur les marchés immobiliers ou boursiers. Mais lorsque les anticipations changent ou qu'un choc survient, le retournement est brutal : le crédit se contracte, les prix des actifs chutent et l'économie entre en crise.
- **Prise de risques excessive.** La déréglementation favorise une prise de risque excessive de la part des acteurs financiers. Dans un contexte concurrentiel et peu encadré, les banques cherchent à maximiser leurs profits en investissant dans des actifs plus risqués. Ce comportement est souvent renforcé par l'idée implicite que l'État interviendra en cas de crise pour éviter l'effondrement du système, ce qui crée un problème d'aléa moral. Ainsi, les acteurs financiers sont incités à prendre des risques élevés sans en supporter pleinement les conséquences.
- **Forte mobilité internationale des capitaux.** L'ouverture financière permet des entrées massives de capitaux en période de confiance, mais aussi des sorties rapides en cas d'incertitude. Cette volatilité peut fragiliser les économies, notamment dans les pays émergents, en provoquant des crises de liquidité ou des déséquilibres extérieurs.
- **Risque systémique.** La libéralisation financière peut amplifier les phénomènes de contagion et de crise systémique. Dans un monde financier interconnecté, une crise dans un pays ou un secteur peut rapidement se propager à d'autres économies. Cette interdépendance accroît la vulnérabilité globale du système financier.

2. LES CRISES BANCAIRES ET FINANCIERES

Les crises bancaires et financières représentent les manifestations les plus extrêmes de l'instabilité financière et constituent, à ce titre, des phénomènes majeurs des économies modernes. Elles se caractérisent par des dysfonctionnements du système financier susceptibles d'entraîner des faillites bancaires, des mouvements de panique sur les marchés, une contraction du crédit ainsi que des récessions économiques parfois profondes. Dans un contexte marqué par la globalisation financière et la forte interconnexion des marchés, ces crises engendrent des conséquences considérables sur l'activité des entreprises, le niveau de vie des ménages et la stabilité économique des États.

2.1. Qu'est ce qu'une crise financière et bancaire ?

Globalement, une crise financière et bancaire traduit une sorte de perturbation grave du système financier marquée par une perte de confiance envers les banques et les marchés financiers. Elle se traduit par une instabilité financière, des difficultés bancaires, une baisse du crédit et des problèmes de financement pour les agents non financiers.

... une crise bancaire

Une crise bancaire survient lorsque les banques rencontrent des problèmes de liquidité ou de solvabilité les empêchant d'honorer leurs engagements envers les déposants et les créanciers. Cette situation entraîne une perte de confiance des clients, pouvant provoquer des retraits massifs de dépôts et des paniques bancaires.

Exemple de la banque américaine Lehman Brothers.

Lehman Brothers, en 2008, a fait faillite à cause de pertes importantes liées aux crédits immobiliers à risque (subprimes). Sa chute a provoqué une perte de confiance dans le système bancaire mondial, des paniques sur les marchés financiers et une grave crise économique internationale connue sous le nom de Crise financière mondiale de 2008 (*crise des subprimes*).

... une crise financière

Une crise financière survient lorsque le système financier connaît de graves perturbations affectant les marchés, les institutions financières et les mécanismes de financement de l'économie. Cette situation entraîne une perte de confiance des investisseurs et des agents économiques, provoquant une forte instabilité des marchés, une baisse des investissements ainsi que des difficultés de financement pour les entreprises et les ménages.

Exemple de la crise financière internationale des subprimes

La crise des subprimes a été déclenchée par l'éclatement de la bulle immobilière aux États-Unis et la faillite de grandes institutions financières, comme Lehman Brothers. Cette crise a entraîné une forte chute des marchés boursiers, une perte de confiance généralisée des investisseurs, un resserrement du crédit et une récession économique mondiale touchant de nombreux pays.

Des deux types de définitions précédentes il est important d'associer la notion de crises bancaire et financière aux éléments suivants :

- Une perte de confiance généralisée des agents économiques envers les banques et les marchés financiers, se traduisant par une méfiance accrue, des retraits de dépôts et une baisse des investissements.
- Une forte instabilité des marchés financiers, caractérisée par des fluctuations importantes des cours boursiers, des taux de change et des taux d'intérêt.
- Des difficultés de liquidité et de solvabilité des banques, qui réduisent leur capacité à honorer leurs engagements et peuvent conduire à des faillites bancaires.
- Une contraction du crédit, se traduisant par une réduction des prêts accordés aux entreprises et aux ménages, ce qui freine l'investissement et la consommation.
- Un ralentissement de l'activité économique, pouvant se traduire par une baisse de la production, de la consommation et de l'investissement, et évoluer vers une récession.

- Une propagation rapide des déséquilibres financiers à l'échelle internationale, facilitée par la mondialisation et l'interconnexion des marchés financiers.

2.2. Typologie des crises bancaires et financières

Eu égard à la diversité des définitions proposées, il apparaît que les crises financières ne constituent pas un phénomène unique, mais regroupent plusieurs types distincts. Chaque type de crise se manifeste généralement par une forme spécifique de ruée, qu'il s'agisse d'une ruée bancaire, d'une panique sur les marchés financiers ou encore d'une fuite des capitaux.

Les facteurs déclencheurs varient selon la nature de la crise, mais aussi selon les régions et les contextes économiques dans lesquels elles surviennent. De même, leurs caractéristiques, leur intensité ainsi que leurs sources évoluent dans le temps, en fonction des transformations du système financier et des conditions économiques mondiales.

Ainsi, l'analyse des crises financières nécessite une approche différenciée permettant de comprendre leur diversité, leur complexité et leur évolution historique.

Tableau 3.1 : Typologie, forme de la ruée et principes de déclenchement des crises

Type de crise	Forme de la ruée	Principes de déclenchement
<i>Crise boursière</i>	Course des investisseurs pour la vente de leurs titres sur le marché boursier	Effondrement des marchés de titres suite à une anticipation de l'effondrement des cours des titres financiers sur le marché boursier, ce qui crée un fort mouvement de panique au sein d'une grande partie des investisseurs.
<i>Crise bancaire</i>	Course des épargnants pour le retrait de leurs dépôts en banques	Une détresse financière suite à une anticipation de la faillite d'une partie et/ou la totalité du secteur bancaire, ce qui provoque un fort mouvement de panique et d'inquiétude au sein d'une grande partie des épargnants quant à la capacité des banques à payer leurs engagements.
<i>Crise monétaire</i>	Course des investisseurs pour la conversion (vente) d'une monnaie locale contre une devise étrangère.	Effondrement des régimes de change suite à une anticipation de l'effondrement de la valeur de la monnaie domestique par rapport à une devise étrangère, ce qui provoque une attaque spéculative sur les réserves de change et une puissante crise de confiance à son encontre. Ceci débouche sur un fort mouvement de fuite des investisseurs.
<i>Crise immobilière</i>	Course des ménages pour la vente de leurs biens immobiliers sur le marché immobilier	Effondrement des marchés immobiliers suite à une anticipation de l'effondrement des prix des titres immobiliers sur le marché financier, ce qui provoque une panique et une forte inquiétude des ménages quant à la

<p><i>Crise de la dette souveraine</i></p>	<p>Course des créanciers étrangers pour la vente des titres obligataires détenus et/ou garantis sur les Etats.</p>	<p>détérioration de la valeur de leurs biens immobiliers.</p> <p>Effondrement du marché des titres souverains suite à une anticipation de l'incapacité de l'Etat souverain d'honorer ses engagements relatifs au remboursement de sa dette vis-à-vis ses créanciers extérieurs, ce qui provoque une forte inquiétude quant à la mise en défaut de cet Etat.</p>
--------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Source : R. Lalali (2016)

2.3. Les générations de modèles théoriques des crises financières

En raison de la diversité de leur typologie et de la multiplication des facteurs susceptibles de les déclencher, la théorie économique distingue généralement trois générations de modèles explicatifs des crises financières. Chaque génération de modèles tente d'analyser et de comprendre les mécanismes de déclenchement des crises en les replaçant dans le contexte historique et économique spécifique dans lequel elles se sont produites. Ainsi, l'évolution de ces modèles reflète les transformations progressives du système financier mondial et l'apparition de nouvelles formes d'instabilité au fil du temps.

... Les modèles de première génération

Ces modèles expliquent les crises financières à partir des déséquilibres observés dans les balances des paiements de plusieurs pays émergents, notamment en Amérique latine, tels que le Mexique et l'Argentine, durant les années 1970 et 1980. Selon cette approche, l'apparition des crises est liée à une incohérence fondamentale des politiques macroéconomiques mises en œuvre dans un contexte de régime de change fixe.

Plus précisément, la crise survient lorsque les politiques budgétaire et monétaire deviennent incompatibles avec le maintien d'un taux de change fixe. L'aggravation et la persistance des déséquilibres, qu'il s'agisse du déficit public ou du déséquilibre du marché monétaire, fragilisent progressivement la stabilité économique. Dans ce contexte, l'accumulation des tensions externes conduit inévitablement à une crise de change et à une perte de confiance dans la monnaie nationale.

Les solutions apportées aux crises de première génération reposent essentiellement sur le rétablissement de la cohérence des politiques macroéconomiques et la correction des déséquilibres internes et externes. Il s'agit d'abord de garantir une meilleure coordination entre la politique budgétaire et la politique monétaire afin d'éviter toute incompatibilité susceptible de fragiliser le régime de change fixe. Dans cette perspective, la réduction du déficit budgétaire constitue une priorité, notamment à travers la maîtrise des dépenses publiques et l'amélioration des recettes fiscales.

... Les modèles de deuxième génération

Ces modèles expliquent les crises financières à partir des comportements des agents économiques et du rôle des anticipations sur les marchés financiers. Contrairement à la

première génération, les déséquilibres fondamentaux ne suffisent pas à expliquer l'apparition des crises, qui peuvent également résulter d'attaques spéculatives auto-réalisatrices.

Selon cette approche, la survenance d'une crise dépend fortement de la crédibilité des autorités économiques et de la confiance des investisseurs dans la pérennité du régime de change. Même en l'absence de déséquilibres macroéconomiques majeurs, une perte de confiance peut déclencher des mouvements spéculatifs massifs.

Les solutions apportées aux crises de deuxième génération reposent principalement sur la restauration de la confiance des agents économiques et la gestion des anticipations des marchés. Contrairement aux modèles de première génération, les crises ne sont pas uniquement liées à des déséquilibres fondamentaux, mais aussi à des comportements spéculatifs et à des effets d'auto-réalisation.

Dans ce cadre, les autorités économiques doivent mettre en place des politiques crédibles et cohérentes afin de réduire l'incertitude et de stabiliser les anticipations. Cela passe notamment par la défense du régime de change lorsque cela est possible, ou par une sortie ordonnée de ce régime afin d'éviter une attaque spéculative désordonnée.

... Les modèles de troisième génération

Dans le cadre de ces modèles, l'importance est ainsi beaucoup plus accordée aux phénomènes de la fragilité/vulnérabilité du système bancaire, de la défaillance informationnelle des marchés et de l'afflux de capitaux provenant de l'extérieur. La problématique pour laquelle ils se sont intéressés est celle qui consiste à rechercher les liens pouvant exister entre le phénomène de l'instabilité croissante du système bancaire et l'entrée de capitaux étrangers avec celui de l'avènement des crises de change. Ceci dit, à l'inverse modèles précédents, l'accent, dans ces modèles, n'est plus uniquement mis sur les déséquilibres macroéconomiques ou les anticipations, mais sur le rôle central des banques, de l'endettement privé et des mouvements de capitaux internationaux.

Selon ce modèle, la survenance des crises est souvent liée à une accumulation excessive de dettes, à une prise de risque importante par les institutions financières et à la formation de bulles spéculatives sur les marchés d'actifs, notamment immobiliers ou boursiers. La libéralisation financière et l'insuffisance de la régulation accentuent la vulnérabilité du système financier.

Les solutions apportées aux crises de troisième génération reposent principalement sur le renforcement de la stabilité du système financier et la limitation des risques liés à l'endettement et à la spéculation. Contrairement aux approches précédentes, l'objectif n'est pas seulement de corriger les déséquilibres macroéconomiques ou de stabiliser les anticipations, mais surtout de prévenir les fragilités structurelles du secteur bancaire et financier.

Références bibliographiques :

1. Aglietta. M (2000), La globalisation financière. Ed. La Découverte, collection Repères, Paris.

2. Aglietta. M (2008), Macroéconomie financière. Ed. La Découverte (5ème édition), Paris.
3. Aglietta. M (1999), Les transformations du Capitalisme contemporain. In Capitalisme et Socialisme en perspective, B. Chavance, E. Magnin, R. Motamed-Nejad, J. Sapir eds. La Découverte, Paris.
4. Badoc. M et B. Lavayssière, E. Copin (1998), E.marketing de la banque et de l'assurance. Ed. d'Organisation, Paris.
5. Blancard. B et J. Soubayran (2006), L'intermédiation financière et bancaire. In ouvrage collectif (2006) «Les systèmes financiers. Mutations, crise et régulation». Ed. Economica. Paris.
6. Bodie. Z et R. Merton (2007), Finance. Ed. Pearson Education (2ème édition), Paris.
7. Bourguinat. H (1997) «Finance internationale», Ed. PUF. Paris.
8. Brana. S, M. Cazals et P. Kauffmann (2008), TD Economie monétaire et financière. Ed. Dunod, Paris.
9. Brana. S et M. Cazals (2006), La monnaie. Ed. Dunod (2ème édition), Paris.
10. Cartapanis. A (2009b), Sous l'égide du G20 : vers une régulation macro-prudentielle des banques. In Quelles perspectives pour les banques ?, sous la direction de P. Artus. Ed. PUF, Paris.
11. Chaineau. A (1996), Mécanismes et politique monétaires. Ed. PUF, Paris.
12. Caudamine. G et J. Montier (1998), Banque et marchés financiers. Ed. Economica, Paris.
13. De Boissieu. C et J. Couppey-Soubeyran (2013), La régulation du système bancaire et financier. In Les Systèmes financiers. Mutations, Crises et Régulation, sous la direction de
14. C. de Boissieu, et J.Couppey-Soubeyran. Ed. Economica (4ème édition), Paris.
15. Descamps. C et J. Soichot (2002), «Economie et gestion de la banque ». Ed. Ems, Paris
16. Lalali R (2016), problématique de l'intermédiation financière en Algérie : entre instabilité financière internationale et exigence de transformation de l'activité des banques. Thèse de doctorat en sciences économiques. Université de Bejaia

17. Plihon. D, J. Couppey-Soubeyran et D. Saidane (2006), Les banques, acteurs de la globalisation financière. Ed. La documentation française, coll. Les études de la documentation française.
18. Plihon (2001), Le nouveau capitalisme. Ed. Flammarion, coll. Dominos, Paris.
19. Scialom. L (2013), Economie bancaire. Ed. La Découverte, Paris